

4 - DEFICIT (1985)

385 000 t ; 6,25 milliards de francs

croissance faible : 4 % de 1980 à 1985

structure : 67 % produits frais et congelés

30 % conserves

La structure du déficit s'est modifiée, avec une diminution de la part relative des produits frais et congelés (70 % en 1980) et une augmentation des préparations et conserves (23 % en 1980).

5 - CONSOMMATION

22 kg/habitant ; croissance ralentie : 1,4 % par an

6 - CARBURANT

consommé par les pêches françaises en 1984 :

1,0 milliard de F 84

7 - SOIT :

- Une production nationale qui plafonne depuis 1973.
- Des importations qui augmentent et des exportations qui croissent à une vitesse plus que deux fois supérieure à celle des importations.
- Des exportations à faible contenu en valeur ajoutée.
- Un déficit à croissance ralentie, mais durable.
- Des industries nationales qui trouvent leur matière première à l'étranger.
- Une consommation nationale élevée dont la croissance se ralentit.

II - DIAGNOSTIC

1 - LES RESSOURCES

- 1.1. La quasi-totalité des ressources démersales nationales et communautaires sur lesquelles reposent l'essentiel de la valeur des captures nationales est pleinement ou surexploitée. Intensifier d'avantage leur exploitation accroîtrait les coûts de production et réduirait les captures. A l'inverse une réduction globale des capacités de capture n'entamerait pas la production dans son ensemble mais permettrait une réduction considérablement plus importante des coûts de production. Une telle réduction dépend d'accords internationaux et nationaux réduisant la compétition ouverte pour l'accès aux ressources.
- 1.2. Les stocks pélagiques offrent des possibilités biologiques d'expansion, celle-ci étant dépendante d'une réduction des coûts de production ; toutefois les gains potentiels sont, en valeur, modestes avec les formes actuelles d'utilisation.
- 1.3. La France s'assure une part importante (550 000 tonnes, 79 % de la production nationale) du potentiel halieutique communautaire. La valeur de sa production la place au 3e rang communautaire après l'Espagne et l'Italie. Ceci est un indice de la vitalité de sa pêche, mais situe également les limites imposées à la réduction du déficit par l'accroissement des captures.
- 1.4. La conchyliculture est très développée en France (150 000 tonnes, 21 % de la production nationale) et plus encore en valeur. Cette spécificité fait de la France un des premiers pays aquacoles au monde, en valeur par km de côte. Parce qu'elle repose sur les capacités biotiques du milieu, son progrès ultérieur dépend plus de mesures d'aménagement que de l'intensification des exploitations traditionnelles
- 1.5. La production actuelle de l'aquaculture nouvelle est de 1 500 tonnes (0,2 % de la production nationale). Son expansion ne peut être qu'initialement lente.

2 - LA DEMANDE

2.1. Le déficit des produits de la mer traduit aussi l'excellente santé de la demande. Cette demande s'est progressivement portée vers des produits chers et peu ou suffisamment présents dans les eaux accessibles aux flottes françaises. Cette caractéristique est commune à tous les pays riches, qui figurent en tête des pays importateurs (JAPON, USA, CEE).

2.2. La consommation, essentiellement orientée vers les produits frais, se modifie lentement en faveur de produits élaborés.

3 - LES IMPORTATIONS

3.1. La structure des importations évolue peu, avec une lente diminution des produits frais et congelés et une croissance faible des préparations et conserves.

3.2. Parce que le marché français valorise mieux les produits frais, les entreprises françaises de transformation sont tributaires d'importations de matières premières.

4 - LES EXPORTATIONS

4.1. Les exportations augmentent rapidement (+ 150 % en 10 ans).

4.2. La structure des exportations se modifie en profondeur, avec une forte croissance relative des produits frais et congelés (+ 230 % en 10 ans), des préparations et conserves (+ 70 % en 10 ans) et des produits salés, séchés, fumés (+ 60 % en 10 ans). Algues, farines, huiles et graisses diminuent en francs constants.

4.3. La très rapide croissance d'exportations de produits frais et congelés pose le problème de la faiblesse des transformations de ces produits avant exportation.

L'évolution de la structure des exportations renvoie à deux questions :

- les coût comparatifs de production
- les réglementations douanières.

5 - QUESTIONS DE DEFINITIONS

5.1. Par définition, le commerce extérieur considère les DOM-TOM comme des pays étrangers ("Nouvelle Comptabilité Nationale"). Tout accroissement de production dans la ZEE française Outre-Mer, soit est sans effet sur le déficit (en cas d'exportation vers des pays tiers), soit accroît le déficit (en cas de vente en métropole).

5.2. Le déficit des produits de la mer ne définit pas la balance commerciale du secteur des pêches et cultures marines, laquelle inclut tous les échanges de produits du secteur (navires, équipements, carburant...). La construction de cette balance sectorielle amplifierait notre perception du déficit (consommation 1984 de carburant : 1,0 milliard de francs).

Le déficit des produits de la mer n'exclut pas un dynamisme certain des pêches françaises au niveau de la production.

6 - AINSI :

Le déficit du commerce des produits de la mer recouvre des contraintes et des phénomènes indépendants :

- des ressources naturelles limitées, quoiqu'importantes,
- une demande forte, centrée sur des produits chers, caractéristique commune à tous les pays riches,

- un secteur de production (pêche) important et qui fait preuve globalement d'un dynamisme certain,
- un secteur conchylicole très développé,
- un secteur de la transformation dont certaines faiblesses sont révélées par l'évolution des termes de l'échange.

III - LES ACTIONS POSSIBLES

1- SUR LES RESSOURCES

- 1.1. Accroître les capacités de capture serait aller à l'encontre du but recherché ; cet accroissement aurait pour conséquence une augmentation des coûts, une diminution des rendements et des captures et un accroissement des aides. On ne peut attendre de gain durable que de mesures d'aménagement. Encore ces gains s'exprimeront-ils essentiellement en termes d'abaissement des coûts et non en termes d'accroissement des volumes produits. La réduction des capacités de capture et la régulation des cheptels conchylicoles dépendent des progrès dans l'allocation des ressources et les mécanismes de régulation, en France et au niveau communautaire.
- 1.2. Le développement des pêches pélagiques est biologiquement possible, mais dépend de l'abaissement des coûts de production et des possibilités de valorisation (coûts comparatifs).
- 1.3. Poursuite des efforts en aquaculture "nouvelle" ; mais les effets seront lents, de l'ordre de une, voire deux décennies. Le développement aquacole est également tributaire de choix politique (occupation littorale), législatifs (droit social approprié) et financiers (modes de financement appropriés).

2 - SUR LA VALORISATION

- 2.1. Nouvelles formes de valorisation, telles que la texturation des protéines (surimi-kamaboko), l'extraction de molécules à haute valeur, les biotechnologies appliquées aux algues.
- 2.2. Amélioration de la part des produits transformés dans les exportations. Ceci peut impliquer un accroissement substantiel des importations de matière première ; une étude en profondeur des coûts et avantages comparatifs et des réglementations douanières identifierait mieux les axes à privilégier.

3 - SUR LE CONTEXTE DU SECTEUR DES PECHES ET CULTURES MARINES

- 3.1. Définition d'une politique d'aménagement des pêches et cultures marines, tant au niveau national que communautaire.
 - 3.2. Promotion des transformations comportant des innovations réelles.
 - 3.3. Meilleure connaissance des avantages comparatifs face à nos concurrents.
 - 3.4. Meilleure connaissance de la part française dans les intrants du secteur.
-

LE DEFICIT COMMERCIAL DES PRODUITS DE LA MER
 SIGNIFICATION ET ENJEUX

I - INTRODUCTION

La croissance continue du déficit du commerce extérieur des produits de la mer justifie que celui-ci constitue une importante préoccupation pour les Pouvoirs Publics.

	1975	1980	1985	75 à 85
				%
Valeur de la production à la première vente	6,6	6,4	6,8	+ 3
IMPORTATIONS	5,3	6,8	8,9	+ 66
EXPORTATIONS	1,2	1,9	3,1	+ 144
Solde	- 4,1	- 4,8	- 5,8	- 42
Taux de couverture (%)	22	27	35	+ 13

Tableau 1 : Evolution du commerce extérieur des produits de la mer, en milliards de francs constants 1985.

Ainsi que l'indique le CCPM, le déficit croît au rythme de 2,5 % par an depuis 1977 après avoir connu une progression de 9 % par an de 1971 à 1977 (en francs courants) (Figures A et B).

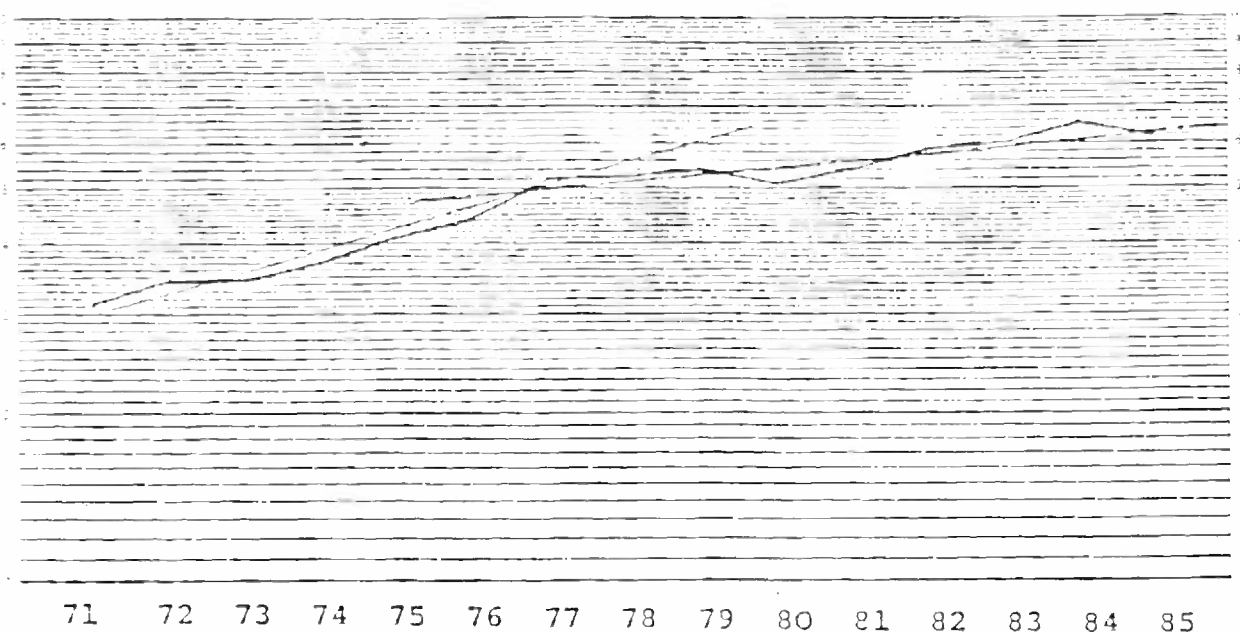


Figure A : Progression du déficit en milliards de francs constants 1985.

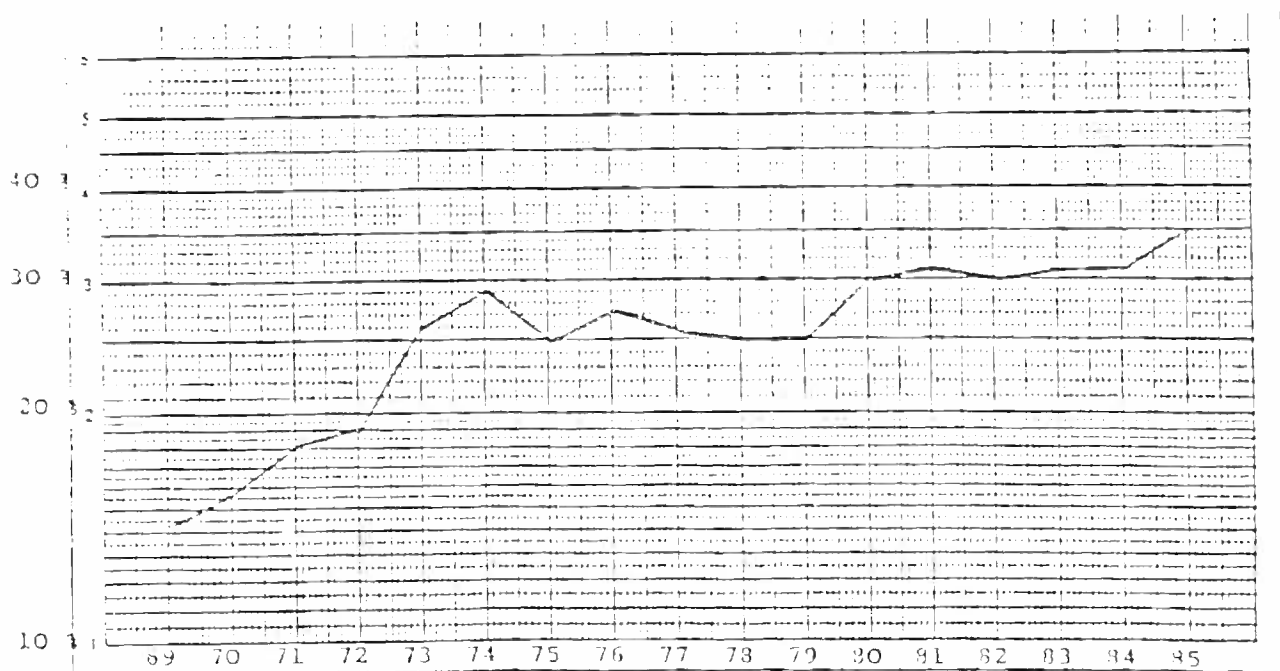


Figure B : Evolution du taux de couverture de la valeur importée des produits de la pêche, (y compris farines, graisses, algues marines).

(Taux de couverture des imports par les exports en %)

(Source CCPM)

Entre 1980 et 1985, les quantités produites en France n'ont progressé que de 2,2 % ; au cours de la même période, le chiffre d'affaires à la première vente augmentait, en F. 85, de 6,3 % ; la valeur des importations connaissait une croissance de 30,8 % cinq fois plus forte que celle de la production, et celle des exportations était de 63 %, soit plus du double de celle des importations (Figure C).

Tandis que la structure des exportations évolue peu depuis 1975 (Tableau 2) celle des exportations se modifie fortement (Tableau 3). Les produits frais et congelés qui représentaient 60 % des exportations en 1975 en constituent 81 % en 1985 ; leur progression en francs constants est de 232 % sur la décennie, entre 66 % pour les préparations et conserves et 63 % pour les produits fumés, salés, séchés. La France exporte une part de plus en plus importante de produits peu ou pas transformés. Les raisons de cette évolution mériteraient une étude approfondie ; elles résultent, dans des proportions non connues, de la structure des marchés, des coûts comparatifs de production, des règlements douaniers, des politiques contingentaires de la CEE.

La consommation apparente des produits de la mer se situe autour d'un million de tonnes depuis 1980, mais sa valeur, en francs 1985, augmente de 2,7 %, soit une croissance inférieure à celle de la valeur de la production à la première vente. La consommation par tête se situe autour de 22 kg par habitant en équivalent frais, ce qui situe les Français parmi les grands consommateurs des produits de la mer, après le Portugal (33 kg), l'Espagne (30,5 kg), la Suède et l'Islande (26 kg), la Norvège (24 kg).

La consommation française est essentiellement orientée vers les produits frais (74 %) ; sa croissance pour les années à venir sera faible, inférieure à 1,4 % par an. Ce ralentissement de la croissance de la consommation affectera principalement les produits frais, au profit des produits élaborés, d'emploi aisé (IFREMER 1985).

La structure du déficit des produits de la mer est connue et bien analysée par le CCPM. Huit espèces représentent 62 % du déficit :

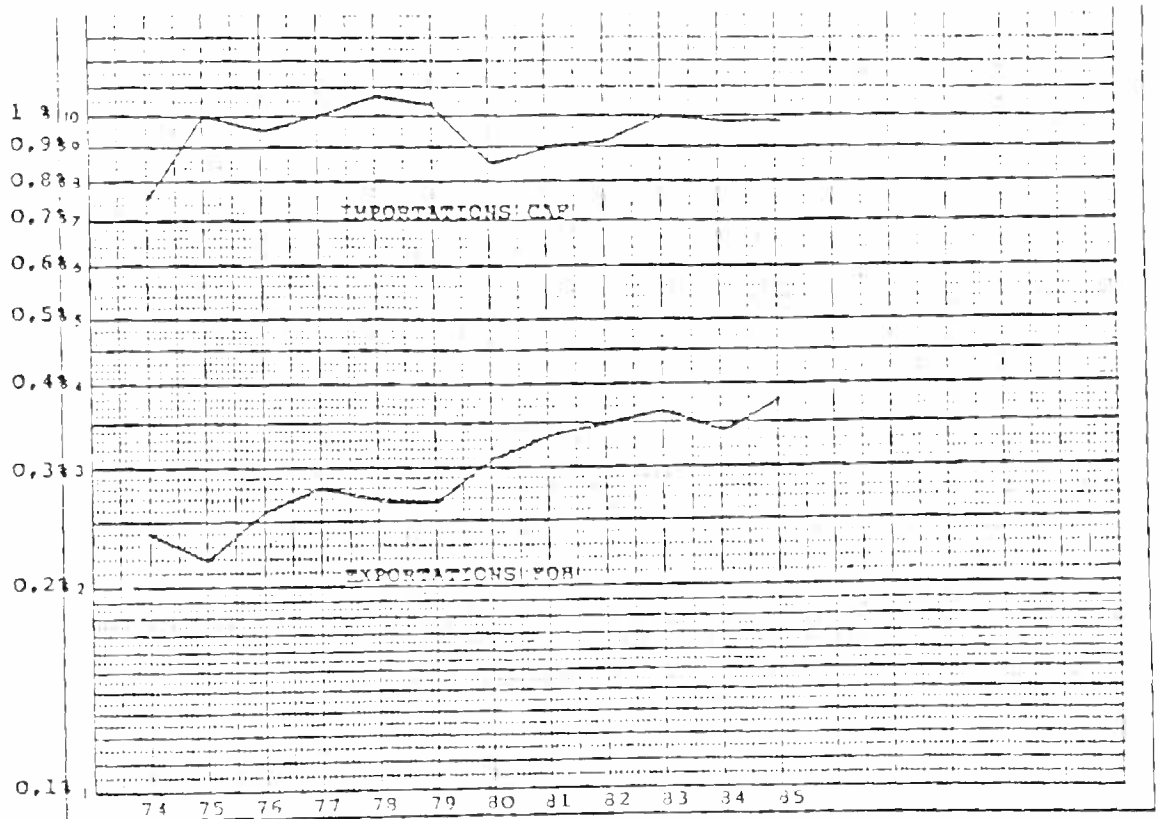


Figure C : Part des importations et exportations des produits de la pêche et cultures marines dans le commerce extérieur français.

(Source CCPM)

TABLEAU 2 : EVOLUTION ET STRUCTURE DES IMPORTATIONS

1. Valeur en millions de francs 1985

	1985	1980	1975
TOTAL	9 598 687	4 963 436	2 116 654
Frais, congelé	6 583 497	3 311 027	1 377 685
Préparations et conserves	2 227 987	1 183 828	501 380
Salé, séché, fumé	371 684	228 887	67 333
Algues et dérivés	136 579	75 667	44 053
Farines, huiles, graisses	278 940	174 827	126 203

2. Structure, en %

	1985	1980	1975
TOTAL	100	100	100
Frais, congelé	68,59	66,71	65,09
Préparations et conserves	23,21	23,85	23,69
Salé, séché, fumé	3,87	4,61	3,18
Algues et dérivés	1,42	1,32	2,08
Farines, huiles, graisses	2,91	3,51	5,96

TABLEAU 3 : EVOLUTION ET STRUCTURES DES EXPORTATIONS

1. Valeur en millions de francs 1985

	1985	1980	1975	75-85
				en %
TOTAL	3 346 499	2 287 164	1 361 432	145,8
Frais, congelé	2 723 824	1 133 061	819 190	232,5
Préparations et conserves	350 729	229 806	211 447	65,9
Salé, séché, fumé	161 392	137 454	98 674	63,6
Algues et dérivés	56 969	134 643	159 104	- 64,2
Farines, huiles, graisses	53 785	56 979	73 015	- 26,3

2. Structure, en %

	1985	1980	1975
TOTAL	100	100	100
Frais, congelé	81,39	75,56	60,17
Préparations et conserves	10,48	10,05	15,53
Salé, séché, fumé	4,82	6,01	7,25
Algues et dérivés	1,70	5,89	11,69
Farines, huiles, graisses	1,61	2,49	5,36

TABLEAU 4 : STRUCTURE DU DEFICIT DES PRODUITS DE LA MER

1. Valeur en millions de francs 1985

	1985	1980	80-85 (%)
TOTAL	- 6 251 988	- 5 283 725	18,32
Frais, congelé	- 3 859 673	- 3 322 095	16,18
Préparations et conserves	- 1 877 258	- 1 575 910	19,12
Salé, séché, fumé	- 210 292	- 211 732	- 0,68
Algues et dérivés	- 79 610	+ 34 479	330,
Farines, huiles, graisses	- 225 155	208 467	8

2. Structure, en %

	1985	1980
TOTAL	100	100
Frais, congelé	61,74	62,87
Préparations et conserves	30,03	29,83
Salé, séché, fumé	3,36	4
Algues et dérivés	1,27	- 0,65
Farines, huiles, graisses	3,60	3,95

salmonidés (17 %), cabillaud (12 %), crevettes (14 %), thonidés (5 %), sardine (3 %), sole (3 %), crabes (4 %), langoustes (3 %). Le CCPM ajoute : "Parmi ces espèces, on distinguera celles pour lesquelles la production nationale est faible ou nulle (salmonidés), celles pour lesquelles la production nationale ne paraît pas pouvoir être accrue à court terme (crabes, langoustes, crevettes), celles pour lesquelles la concurrence extérieure est sévère (sardines) et enfin celles pour lesquelles existent des restrictions d'exploitation (quota pour le cabillaud) ou à la liberté de transformation (thon africain)".

L'analyse de l'évolution de la structure des échanges (tableaux 2,3 et 4) fait apparaître que l'amélioration porte essentiellement sur la rubrique frais et congelé alors que la dépréciation porte globalement sur l'ensemble des autres produits transformés, la détérioration étant particulièrement marquée pour la rubrique algues et dérivés. Toutefois cette analyse devrait être approfondie, chaque rubrique comportant une portion variable de produits élaborés nobles.

Face à ce déficit croissant, la production nationale plafonne autour de 700 000 tonnes depuis 1973, traduisant une exploitation intense, voire une surexploitation des stocks dans leur ensemble (Tableau 6). La valeur de la production française la classe cependant au 3e rang de la CEE (après l'Espagne et l'Italie) et au même niveau que le Canada (annexe 1).

La pêche des coquillages et crustacés, après une forte croissance jusqu'en 1973, se stabilise à partir de cette date (Figure H). "La production métropolitaine de poisson, au sens strict, a atteint son niveau maximum en 1966 et connaît depuis une tendance à la baisse" (MEURIOT 1985).

Ainsi, bien que le taux de couverture des importations par les exportations augmente régulièrement (22 % en 1975 ; 35 % en 1985), traduisant le dynamisme des exportations françaises (+ 144 % en 10 ans), le déficit commercial des produits de la mer est un fait durable, qui s'accompagne d'une dégradation des termes de l'échange au niveau des produits transformés et que masque l'amélioration des exportations de produits frais et congelés.

Le déficit français des produits de la mer est représentatif de la situation des grands pays industrialisés, avec lesquels la France partage une forte dépendance à l'égard des importations. En 1985, la CEE (à 10), le Japon et les USA représentent 75 % de la valeur des importations mondiales de poisson (Figure D, Tableau 5).

	USA	JAPON	CEE (11)*
Production (t)	2 838 000	12 816 000	6 067 400
Importations (t)	2 095 358	1 393 000	4 467 900
Exportations (t)	451 956	298 000	2 721 500
Solde en tonnes	- 1 643 402	- 1 095 000	- 1 746 400
Solde en 1 000 USD	- 5 594 484	- 3 131 000	- 1 932 287
Consommation kg/habitant	6,6	35,7	(**)

(*) à l'exclusion du Luxembourg

(**) Irlande : 5 kg ; Portugal : 33 kg ; France : 22 kg

TABLEAU 5 : Commerce extérieur des produits de la mer, USA, JAPON, CEE, en 1985 (Source : OCDE).

Le Japon est le 1er producteur mondial, le 1er importateur et le 5e exportateur ; les USA sont 4e producteur, 2e importateur et 4e exportateur ; La France qui est le 22e producteur, est le 3e importateur et le 20e exportateur. (L'annexe 2 présente le commerce extérieur des produits de la mer des pays de la CEE).

L'importance et l'accroissement du déficit du commerce extérieur des produits de la mer en France a le plus souvent été analysé en termes d'insuffisance (de déficience) de l'offre de produits de la mer. C'est ce que traduit la notion de "manque à pêcher", qui implicitement suppose que ce manque peut être comblé. Il s'agirait donc de substituer aux importations des productions d'origine nationale pour résorber le déficit.

Principaux exportateurs de poisson

Principaux importateurs de poisson

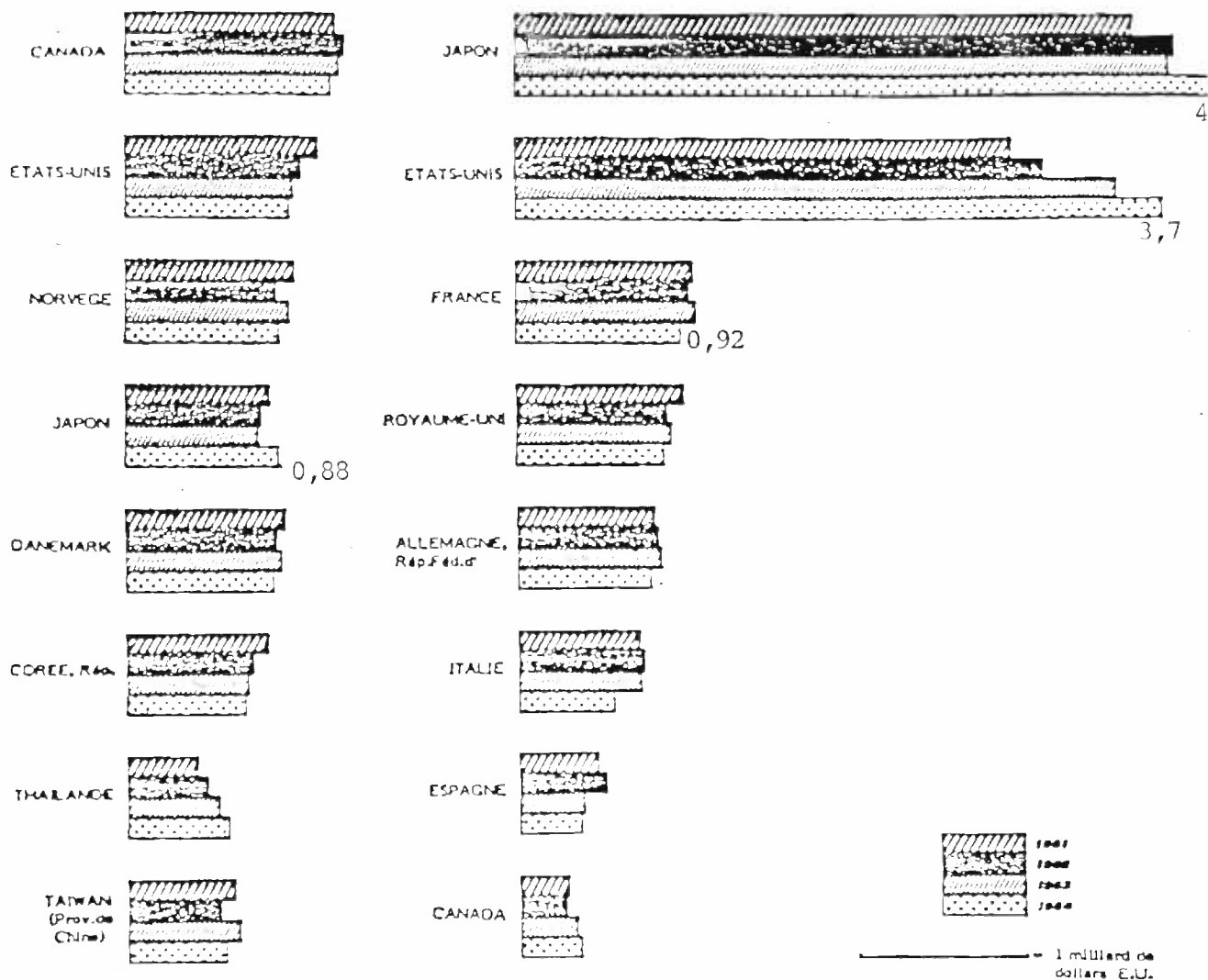


Figure D :

Evolution des importations et des exportations de poisson de 1981 à 1984 pour les principaux pays.

Le bref aperçu de la situation du commerce extérieur français des produits de la mer et de sa place au regard des autres grands pays industrialisés et grands producteurs laisse entrevoir que le problème est plus complexe et conduit à se poser les questions suivantes :

- quelle est la signification du déficit et tient-il seulement à une déficience de l'offre ou à un niveau élevé de la demande ?
- peut-on, et comment, réduire le déficit ?
- quel rôle la recherche peut-elle jouer en vue de réduire le déficit ?

II - LA SIGNIFICATION DU DEFICIT

Pour apprécier les facteurs sur lesquels il est possible ou non d'agir en vue de réduire le déficit, et sans vouloir en minimiser l'importance, il convient de rappeler les limites de sa définition.

II.1. Le contenu du déficit

- 1) Aux termes de la "Nouvelle Comptabilité Nationale", le "Territoire Economique Français" comprend le territoire géographique métropolitain, augmenté des enclaves extra-territoriales françaises à l'Etranger, diminué des enclaves extra-territoriales étrangères en métropole. Le Territoire Economique Français exclut donc les DOM-TOM. Il s'ensuit que les productions des DOM-TOM à destination de la métropole apparaissent en importations, notamment la morue de St Pierre (30 millions de F en 1985) ; que les exportations des DOM-TOM n'apparaissent pas dans les exportations nationales ; en bref, que les DOM-TOM ont le statut de pays étranger au regard des statistiques douanières. Un effet de ces définitions purement comptables est que l'accroissement des productions aquacoles dans les DOM-TOM aurait un effet nul (en cas d'exportation vers des pays tiers) ou négatif (en cas d'exportation vers la métropole) sur le

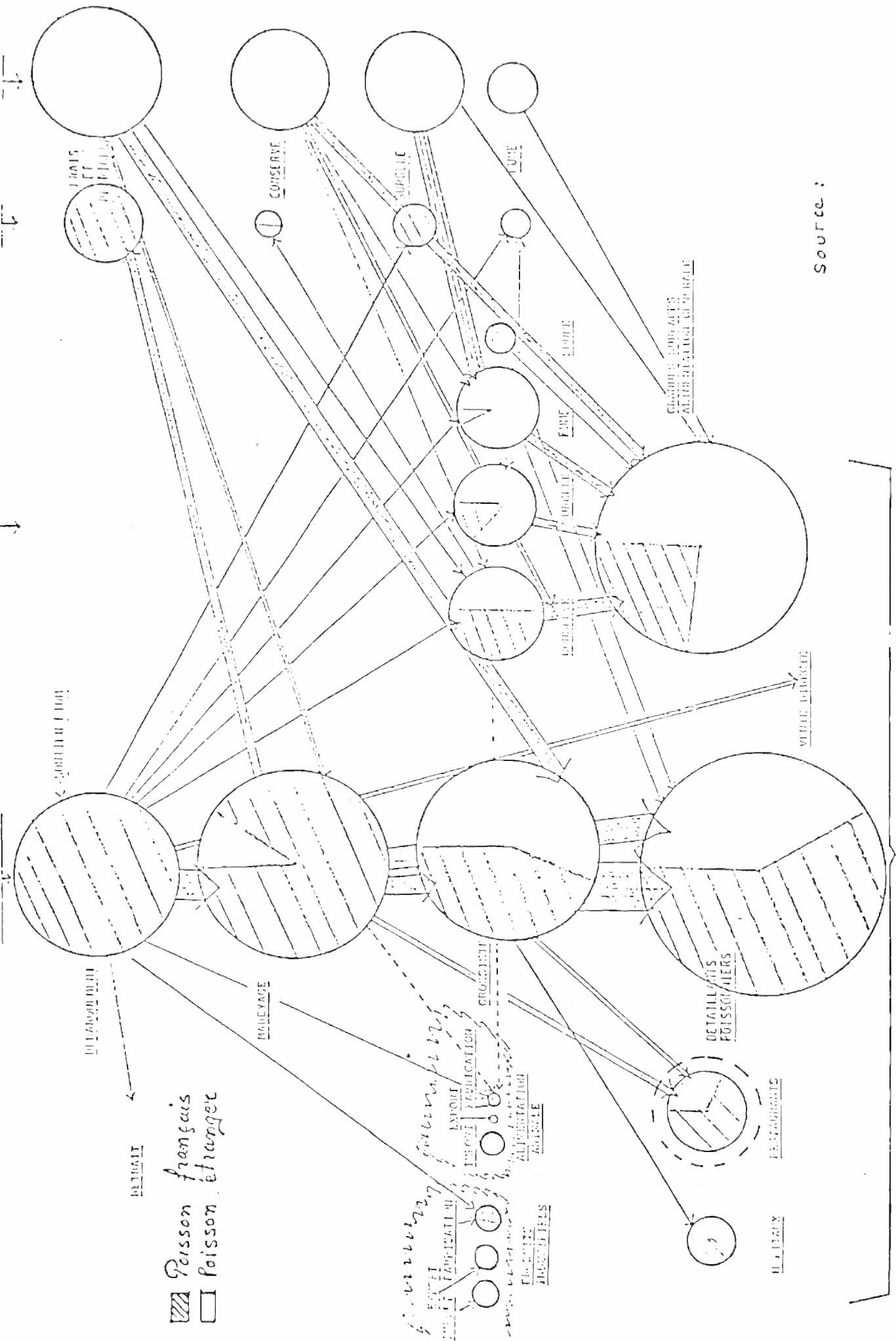
déficit des produits de la mer. Les exportations de crevette de Guyane (4 500 tonnes) sont ainsi sans effet sur le déficit.

- 2) Le déficit étant évalué à partir des statistiques douanières ne prendra pas en compte les débarquements des navires français à l'étranger. De plus, certaines productions françaises débarquées à l'étranger par suite d'accords internationaux ou pour être traitées dans des usines françaises à l'étranger apparaîtront en importations. Ainsi en va-t-il du thon de la Côte d'Ivoire et du Sénégal qui représente 717 483 000 F en 1985.
- 3) Inversement, des captures effectuées dans les eaux étrangères grâce à des accords de pêche onéreux et débarquées en France sont sans incidence sur le commerce extérieur de produits de la mer.

II.2. Déficit et dépendance extérieure

- Une plus juste appréciation du degré d'autonomie du secteur de la pêche et des cultures marines impliquerait de construire la balance commerciale du secteur et non plus seulement celle des produits de la mer (Figures E et F). Une telle balance commerciale sectorielle comprendrait, en importations et en exportations :
 - les navires, les équipements en mer et à terre, les carburants et lubrifiants, etc...
 - les produits de la mer.
- Enfin, l'analyse devrait également porter sur la construction d'une balance des paiements sectorielle (annexe 3). Vraisemblablement très complexe à élaborer, elle permettrait de prendre en compte les investissements français à l'étranger (balances des services et des capitaux), ainsi que les exportations de savoir-faire (balance des services).

Figure E : ORIGINE DU POISSON A CHAQUE STADE DE LA FILIERE en 1983 : PRODUCTION FRANÇAISE EXPORTS TRADING COMPANIES

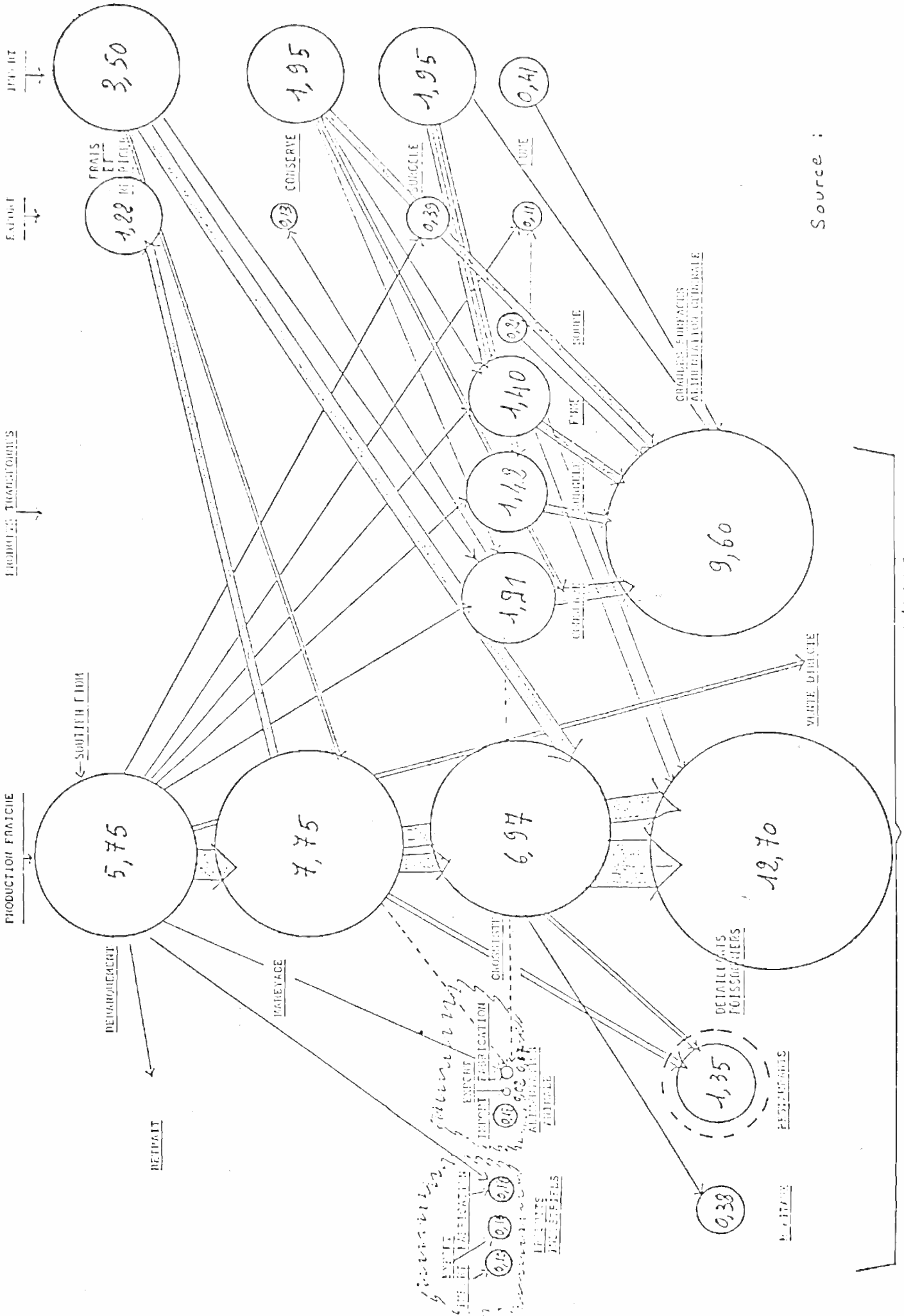


Source :

Figure F :

CHIFFRE D'AFFAIRES TTC (CF) A CHAQUE STADE DE LA FILIERE

en 1983



Source :

Renseignant très imparfaitement sur le degré d'autonomie du secteur des pêches et cultures marines, le déficit commercial des produits de la mer ne renseigne pas non plus sur la santé économique de ce secteur. Il indique simplement que l'offre nationale n'est pas à même de répondre à la demande supérieure.

Ainsi, diverses situations peuvent se concevoir :

- un déficit important et des entreprises florissantes ;
- un solde bénéficiaire et des entreprises en difficulté ;
- un déficit important et des entreprises en difficulté ;
- un solde bénéficiaire et des entreprises en bonne santé.

II. 3. La santé des entreprises

Globalement, la santé des entreprises est liée à la possibilité de création de richesse, donc de valeur ajoutée et de profit. Ce qui conduit à distinguer les entreprises de pêche et cultures marines des entreprises d'aval.

- Les entreprises de pêche et de cultures marines sont tributaires des lois qui régissent l'exploitation des ressources renouvelables, ces dernières connaissant des limites naturelles de production (Tableau 6 et annexe 4).
- Les entreprises de pêche et de cultures marines partagent avec les entreprises d'aval (mareyage, transformation) le poids de la compétition internationale. C'est ainsi que l'exploitation des stocks pélagiques est tributaire d'une diminution de coûts de production ; de même l'industrie de la sardine est-elle désavantagée par rapport aux pays concurrents, dont les coûts de production sont inférieurs (annexe 5) et par une désaffection des consommateurs pour certains produits traditionnels (conserves de sardine, Figure G).

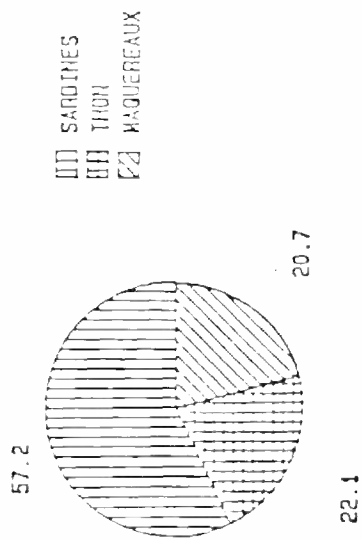
TABEAU 6 - LES PRINCIPAUX STOCKS INTERESSANT ACTUELLEMENT LA PECHE
FRANCAISE METROPOLITAINE

Estimation des stocks, production, état d'exploitation

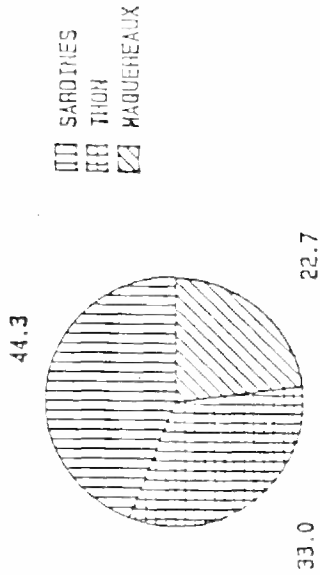
Données IFREMER 4/1986

Groupes d'espèces	Zones	Estimation biomasse (1000 t)	Etat d'exploitation de la ressources	Production (1000 t)			
				production totale	production française	production potentielle	tendance
Principaux poissons démersaux (cabillaud, lieu, églefin, merlan, merlu, ... etc)	N.E. Atlantique & Golfe de Gascogne	1 500	globalement sur exploité	1 100	310	1 500	stable
Cabillaud	N.W. Atlantique	130	Bon état	40	15	60	hausse
Merlan bleu	N.E. Atlantique	3 000	sous exploité	600	4	1 000	stable
Poissons démersaux	Côte française Méditerranée		légère surexploitation	10	10	12	stable
Petits pélagiques (maquereaux, chinchards, harengs, sardines, anchois)	N.E. Atlantique & Golfe de Gascogne	2 250	globalement sous-exploité sauf stades juvéniles du hareng	1 200	40	1 950	baisse
Thon blanc (Germon)	Atlantique	250	sous exploité	12	2,5	60	baisse
Thon rouge	Méditerranée	?	bon état	20	4	20	stable
Coquillages et crustacés de pêche	Côtes françaises atlantiques	2 200	stocks traditionnels sur-exploités. Possi- bilités d'expansion sur de nouveaux stocks.	45	35	90	hausse

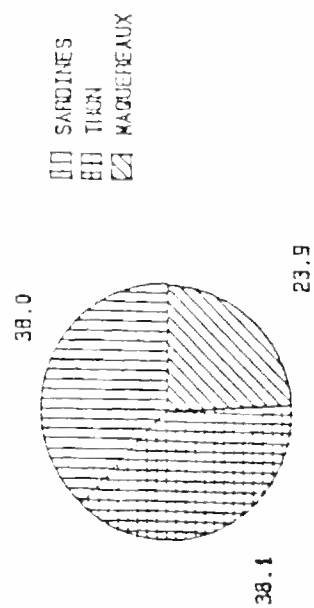
CONSOMMATION DE CONSERVES EN 1954 (*)



CONSOMMATION DE CONSERVES EN 1964 (*)



CONSOMMATION DE CONSERVES EN 1975 (*)



CONSOMMATION DE CONSERVES EN 1984 (*)

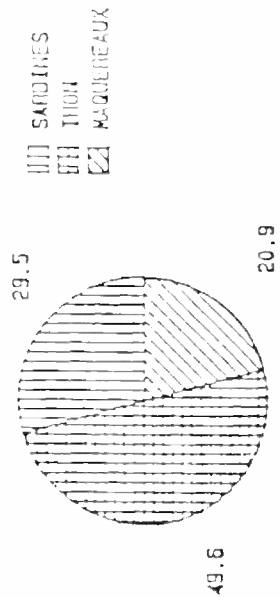


Figure G :
Evolution de la structure de la consommation
de conserves de 54 à 84 (source SCSC)
1954 à 1984

La forte demande intérieure de produits frais confrontée à une offre limitée conduit les entreprises de transformation à s'approvisionner sur le marché international (annexes 6 et 7). Face à une production nationale qui restera insuffisante, le recours accru aux importations de matières premières peut être un moyen efficace de réduction du déficit, ces importations permettant des ré-exportations après inclusion de valeur ajoutée.

Cette perspective est pour l'instant contredite par l'accroissement très important et, à l'inverse, l'accroissement en valeur absolue et relative de la part des produits transformés dans les importations. Ceci traduit un affaiblissement global du secteur de la transformation de la part des produits peu ou pas transformés dans les exportations françaises.

III - LE POTENTIEL FRANCAIS DE PRODUCTION

La réaction la plus fréquemment observée face au déficit est de prôner sa réduction par l'accroissement des productions nationales, ce que les économistes appellent "import substitution". Les perspectives d'une telle politique doivent être évaluées au regard des performances et des contraintes d'ordre biologique, technique, économique et politique propres aux différents modes de production.

a) La pêche

Depuis 1966, les captures nationales stagnent autour de 550.000 tonnes. Cette stabilité globale masque des évolutions légèrement différentes des principales composantes de la pêche française (figure H) :

- accroissement, puis stagnation depuis 1973, des captures de crustacés et de coquillages,
- baisse des prises de poisson démersal vendu en frais et déclin des pêcheries hauturières (hormis la pêche thonière tropicale),
- modicité - au regard des captures démersales - et déclin des captures de petits pélagiques (sardine, maquereau, chinchard, etc.) et de germon dans le golfe de Gascogne.

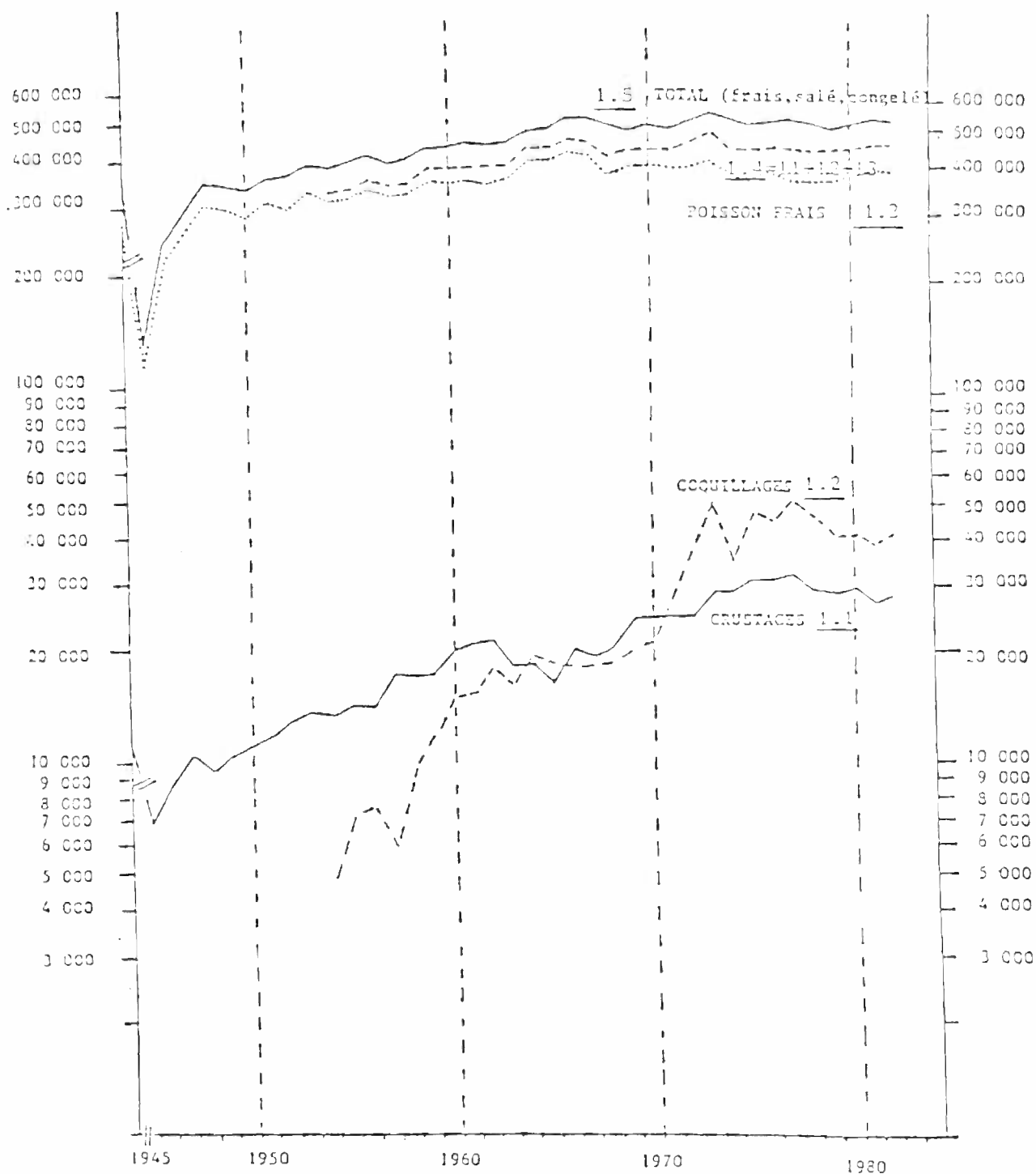


Figure H : 1. - QUANTITES DEBARQUEES (en tonnes)

- 1.1 - Crustacés.
- 1.2 - Coquillages et mollusques de pêche (à l'exclusion de la moule ; jusqu'en 1953, les quantités débarquées de coquille Saint Jacques sont données en nombre et non en poids).
- 1.3 - Poissons de fond ronds, poissons plats et poissons saisonniers (à l'exclusion du thon albacore, patudo et listao à partir de 1968, ainsi que des produits de grande pêche).
- 1.4 - Total (1.1 + 1.2 + 1.3)
(à l'exclusion de la pêche lointaine au thon et de la grande pêche).
- 1.5 - Total pêche française (frais, salé, congelé).

Source : Statistique des pêches maritimes, Direction des Pêches maritimes (Imprimerie Nationale).

Schématiquement, la situation des pêches démersales ne peut se comparer à celle des pêches pélagiques.

. Pêches démersales

Celles-ci constituent l'essentiel de la pêche française : leur prédominance pondérale (près de 400.000 tonnes) est encore accrue par la valeur unitaire élevée des produits. Or elles portent pratiquement toutes sur des stocks pleinement, voire surexploités (Tableau 6). Cette situation n'est pas propre à la pêche française : les pêches communautaires et internationales sont, à des nuances près, dans la même situation depuis les années 60 pour les premières, 70 pour les secondes. Il n'y a donc pas lieu d'attendre une réduction du déficit de la balance des produits de la mer d'une intensification de la pêche chalutière. Au contraire, une augmentation probablement supérieure à 10^{-15} % pourrait être théoriquement tirée d'une réduction de l'effort. Mais une telle augmentation n'est pas souhaitable ; comme il est analysé à l'annexe 4, pour des raisons économiques ainsi que biologiques (stabilité du stock et des prises), il est préférable de choisir comme objectif de l'aménagement un taux d'exploitation légèrement inférieur à celui qui conduit à la production maximale équilibrée. En effet, pour une réduction modique de la production (quelques %), on obtiendrait une réduction considérablement supérieure du coût des intrants (frais fixes et variables) et une plus grande stabilité de la ressource et, donc, des apports (analyse plus loin). Par ailleurs, l'adoption du Nouveau Droit de la Mer, entraînée en particulier par la pleine exploitation du potentiel halieutique mondial, a considérablement réduit les possibilités de déploiement des flottilles hauturières nationales, sauf pour la pêche thonière tropicale.

Ce constat ne signifie pas que des progrès économiques et sociaux considérables ne soient pas envisageables. L'annexe 4 présente succinctement la dynamique d'apparition et les conséquences de la surpêche économique et biologique. Les principales conséquences de l'état de surexploitation dans laquelle se trouvent les pêcheries chalutières nationales et communautaires sont les suivantes :

- gaspillage du profit potentiel : à titre d'illustration, la figure 1 montre que l'effort de pêche exercé sur les stocks de morue de mer du Nord a doublé de 1966 à 1985 sans que la production moyenne n'ait augmenté ; la question de la plus-value se pose actuellement de façon explicite dans deux pêcheries économiquement et socialement importantes :
 - . dans la pêcherie crevettière guyanaise (4 500 t), une part élevée de l'effort de pêche provient de crevettiers étrangers ; si leur nombre est limité, les licences leur sont accordées sans contrepartie financière basée sur une évaluation de la plus-value potentielle (Annexe 4, Figure 1) ; l'existence de cet effort étranger facilite l'ajustement du taux global d'exploitation à un niveau qui satisfasse convenablement les intérêts économiques communautaires, nationaux et régionaux ; un profit appréciable pourrait être créé si le taux choisi était inférieur à celui qui conduit au maximum de production ; une mission IFREMER se rendra prochainement en Guyane pour analyser cette question ;
 - . dans la pêcherie chalutière du Golfe du Lion, l'adoption d'un système de licences dans les années 70 à l'initiative de la profession a coïncidé avec l'apparition d'un profit important ; celui-ci s'est par la suite progressivement dissipé, le système de licences adopté alors ne permettant pas de contenir effectivement le taux global d'exploitation à un niveau pré-déterminé ; l'IFREMER a publié une analyse économique de cette question.
- augmentation des aides : au niveau national et communautaire, elles se sont multipliées par 9 de 1966 à 1982 pour atteindre 8,6 % de la valeur de la production totale débarquée (toutes pêches confondues) et, ce, sans compter les aides des collectivités territoriales ;
- baisse des rendements : de 1954 à 1977, la quantité débarquée par cheval a diminué de moitié en dépit des innovations techniques ; cette dégradation est encore plus sérieuse en réalité du fait de la baisse de la valeur unitaire du poisson consécutive à la diminution de la taille moyenne des prises qui accompagne l'intensification de la pêche ;

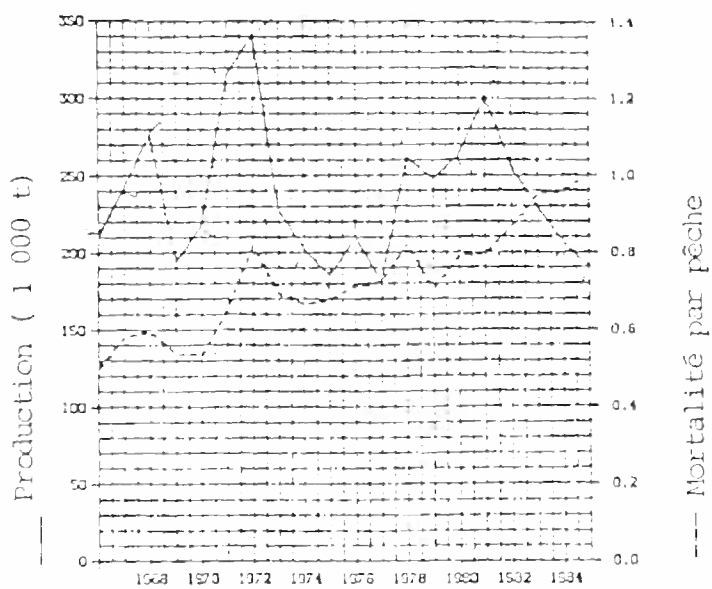


Figure I :

Stocks de morue de la mer du Nord :

Evolution des captures et de la mortalité par pêche
(fonction de l'effort de pêche et lui-même, des capacités
et du coût des captures) au cours des vingt dernières années.

- variabilité accrue de l'abondance de certains stocks et des rendements (figure I) causée par l'intensification excessive de la pêche ; cette variabilité entraîne des à-coups coûteux à l'industrie tout en augmentant le risque d'effondrement des stocks et des pêcheries (hareng de la mer du Nord, dorade grise du Golfe de Gascogne, coquille Saint Jacques en rade de Brest, etc.) ;

- exacerbation des conflits, en fréquence comme en dureté (par exemple les conflits franco-espagnols ou franco-français entre arts trainants et dormants comme entre pêche langoustinière et pêche du merlu ou pêche de la crevette et pêche de la sole dans le Golfe de Gascogne).

Des progrès importants, dans la rentabilité des armements, leurs capacités d'investissements et la réduction des aides et du coût de suivi des stocks et d'aménagement des pêcheries sont envisageables. Ils passent par la réduction de l'effort de pêche et la régulation des capacités de capture. Cette tâche est complexe, particulièrement dans les pêcheries communautaires de la mer du Nord, de la Manche et du Golfe de Gascogne du fait de la forte intrication des ressources, des pêcheries et des intérêts nationaux. Les progrès seront forcément lents. Les contraintes sont ici essentiellement politiques (décisions sur l'allocation de la ressource) et administratives (progrès dans les mécanismes de régulation de la pêche, les quotas nationaux ne pouvant au mieux que prévenir la surexploitation biologique mais non la surexploitation économique et étant extrêmement difficiles à appliquer effectivement). L'accord sur l'Europe Bleue constitue un point de départ d'un très grand intérêt pour l'adoption de schémas et de mécanismes de régulation de l'accès à la ressource qui permettent d'améliorer nettement la santé économique de la pêche. Compte tenu des difficultés sociologiques et politiques et de la nécessité d'acquérir une meilleure expérience, il y aurait lieu de partir de cas simples, notamment de pêcheries relativement bien délimitées où les composantes professionnelles sont peu nombreuses : ces conditions permettraient que ne se dilue dans l'espace l'effet des mesures de régulation et faciliterait grandement l'apparition d'une volonté d'autorégulation au sein de la profession ; la pêche chalutière du Golfe du Lion, la pêche crevette guyanaise, certaines pêcheries littorales spécialisées pourraient ainsi servir de pilotes.

Compte tenu du poids des pêches françaises dans les zones septentrionales de la mer communautaire, l'intérêt national voudrait que la France jouât un rôle actif dans l'évolution des méthodes d'aménagement mieux adaptées. En effet, si leur efficacité et leur application ne s'améliorent pas, on ne peut pas exclure que certains pays au large desquels opèrent nos flottilles ne penchent vers des solutions nationales.

Une exception notable à ce tableau mérite d'être relevée : des prospections récemment réalisées par l'IFREMER au large des côtes du Cotentin et de Bretagne ont mis en évidence des gisements de coquillages importants encore sous-exploités (spisule, amande, palourde rose). L'augmentation possible de la production s'exprime pour les secteurs prospectés en dizaines de milliers de tonnes. Les contraintes à leur mise en valeur (manutention, traitement, commercialisation) apparaissent relativement modérées comme le suggère d'ailleurs l'accroissement régulier des captures nationales de coquillages. Un premier rapport a été remis par l'IFREMER à la Direction des Pêches. L'évaluation du potentiel national pourra être fournie lorsque les prospections, actuellement en cours, auront couvert l'ensemble des zones potentiellement intéressantes.

. Pêches pélagiques

Par comparaison aux précédentes, les pêches pélagiques nationales (petits pélagiques et aussi germon dans le Golfe de Gascogne) se caractérisent par (tableau 6) :

- une sous-exploitation biologique de stocks importants (sardine, anchois, chinchard, merlan bleu, etc.)
- le déclin régulier des pêcheries nationales (sardine, maquereau, germon, etc.)
- corrélativement une participation nationale modeste à l'exploitation des stocks communautaires et hauturiers (maquereau, hareng, merlan bleu, germon, etc.).

Ainsi, des potentiels de capture physiquement importants existent pour un accroissement de la production nationale. Ici les contraintes ne sont pas biologiques, mais économiques. En l'état actuel du marché, leur exploitation est tributaire des possibilités de réduction - notamment par des innovations techniques - des coûts de production aux niveaux successifs de la filière : capture, manutention, transformation, commercialisation, etc. L'IFREMER conduit actuellement une analyse globale du secteur. Elle est toutefois actuellement ralentie, notamment par des difficultés d'accès aux données historiques dont dispose la profession et dont l'analyse devrait permettre d'appréhender la nature des contraintes qui ont successivement entraîné le déclin de la pêche nationale. Parmi celles-ci, la priorité donnée au chalutage du poisson démersal a contrecarré en France le développement des pêcheries pélagiques spécialisées pour la fabrication de farine à l'instar de ce qui s'est produit dans les pays scandinaves par exemple.

La relance des pêcheries pélagiques est rendue aléatoire par :

- la valeur modeste des produits finaux (conserves, farine, etc.) qui ne laisse guère de marge alors que, par ailleurs, les fortes variations saisonnières et interannuelles des stocks pélagiques accroissent le coût relatif des investissements : dans la plupart des pays du monde la pleine exploitation des stocks pélagiques pose problème ;
- la situation comparablement plus favorable (abondance absolue, disponibilité sur l'année, main d'oeuvre, etc.) de pays producteurs comme le Maroc (Annexe 5).

Surtout, la faible valeur du produit final et la faible demande font que les produits de cette pêche n'entrent que très peu dans le déficit global (- 6,9 %). A l'inverse, l'intensification de leur exploitation pour la fabrication des produits traditionnels, en admettant qu'elle soit économiquement faisable, n'aurait qu'un effet marginal sur la réduction du déficit.

b) L'aquaculture

Selon les statistiques officielles, la production aquacole nationale d'origine marine dépasserait 150.000 tonnes⁽¹⁾ pour une valeur supérieure à 1,3 milliard de francs. A ces chiffres, il faut ajouter une production de truite en eau douce de l'ordre de 30.000 tonnes qui situe la France dans le lot de tête des producteurs européens.

. Conchyliculture

L'essentiel de la production marine est le fait de la conchyliculture : c'est là une spécificité française remarquable. Sa production place la France parmi les tous premiers pays aquacoles de l'Europe et du monde (en tonnage et, plus encore, en valeur, par km de côte). La précision, insuffisante, des statistiques nationales ne permet pas de dégager, et encore moins de chiffrer, les tendances actuelles sur la moyenne période (Figure J). Malgré la tendance à l'occupation complète des sites disponibles le long du littoral national, le fort taux déjà atteint dans l'occupation des secteurs traditionnels et la compétition avec les autres usages des espaces littoraux suggèrent que le taux d'expansion précédemment observé sur la longue période ira en se tassant. Des exceptions doivent toutefois être notées :

- extension dans les secteurs (Manche-Est) où la conchyliculture est d'introduction plus récente
- extension en eaux profondes (mytiliculture sur filières en Méditerranée)
- diversification spécifique (palourde, dont la production est maintenant bien lancée, et potentiellement coquille Saint-Jacques).

Compte tenu du niveau atteint par la conchyliculture et des atouts qui en résultent (profession établie, marchés), ces perspectives devraient se mesurer en dizaines de milliers de tonnes sans que la vitesse de leur réalisation puisse être encore avancée.

(1) il est probable que ces chiffres soient sous-estimés.

production annuelle com-
mercialisée par les éta-
blissements ostréicoles

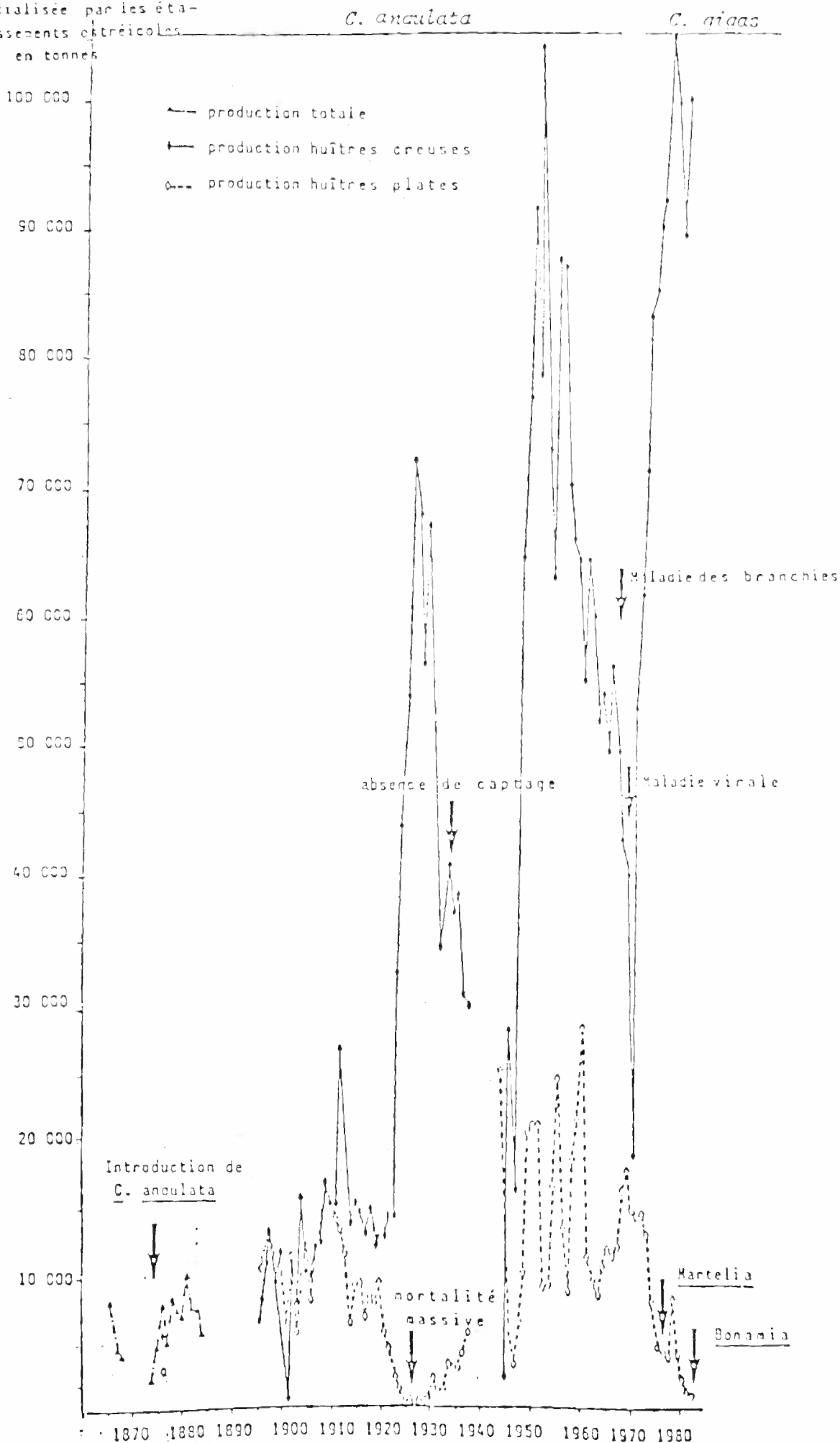


Figure J : Evolution de la production d'huîtres en France de 1865 à 1983 (HERAL, 1985)

Par contre, quatre phénomènes d'une envergure nettement supérieure, car susceptibles de mettre en question le fondement même du secteur, sont patents :

- l'apparition de maladies qui déciment épisodiquement le cheptel (figure J)
- la généralisation de phénomènes de surcharge des bassins et de surexploitation des écosystèmes naturels (figure K)
- la conservation de la qualité des eaux et de la capacité biotique des bassins (peinture antisalissures, lisiers porcins et pollutions urbaines, réduction des apports fluviatiles)
- les insuffisances des dispositions législatives en matière d'allocation et de transfert des concessions sur le domaine public maritime dans un contexte d'utilisation intense et variée.

La recherche n'est pas encore en mesure d'expliquer l'épidémiologie des épizooties ni de proposer des thérapies préventives ou curatives éprouvées ; les connaissances comme les actions restent encore essentiellement empiriques. Pourtant la bonamiose et la marteilose coûtent chaque année en manque à gagner à l'ostréiculture bretonne plus que les dommages qu'elle a subi en 1978 consécutivement à l'échouage de l'Amoco Cadiz.

Des progrès fondamentaux ont par contre été accomplis dans la mise en évidence et la modélisation des phénomènes de surexploitation des bassins. Comme dans la pêche, la compétition pour une ressource librement accessible, la production planctonique, se traduit par la mise en élevage de biomasses qui finissent par devenir excessives (figure K). C'est ainsi que, dans le bassin Marennes-Oléron responsable de 40 % de la production ostréicole nationale, on a démontré que l'accroissement du stock continuait alors que la production maximale permise par la nourriture disponible était atteinte. Cette surcharge se traduit par :

Production en
milliers de tonnes

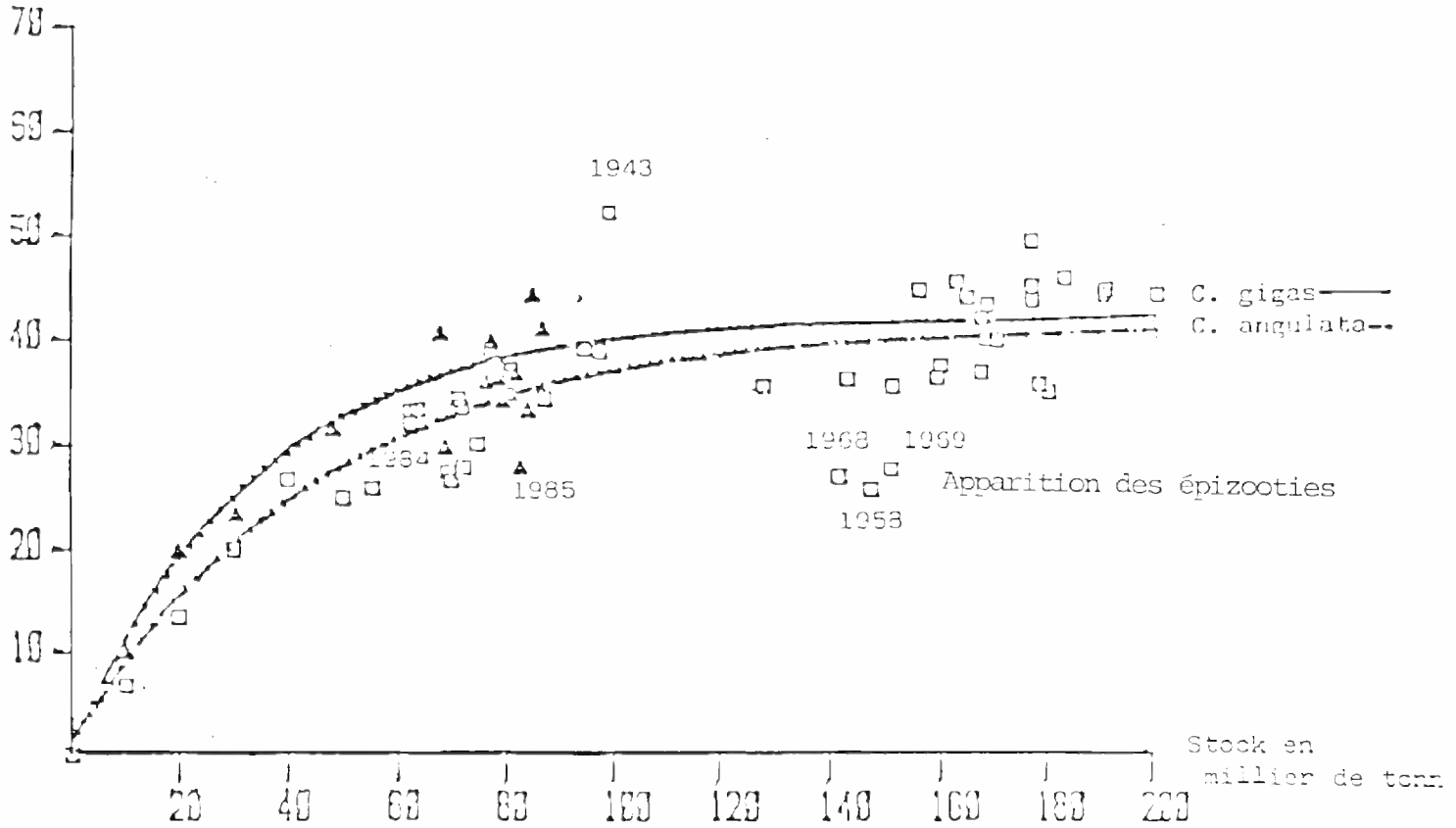


Figure K : Evolution de la production en fonction de la biomasse en élevage pour l'huître creuse *Crassostrea angulata* (□) et *Crassostrea gigas* (Δ).

- un allongement du cycle d'élevage, passé de deux à cinq ans,
- une élévation de la mortalité totale, de 20 à 70 %, sur la durée totale du cycle d'élevage, et
- une plus grande probabilité d'apparition des épizooties, les dernières étant apparues pour une surcharge double du minimum nécessaire (figure K).

Bien que non encore chiffrées précisément, les conséquences économiques et sociales de ces surexploitations sont considérables : au vu de l'évolution des biomasses, on peut avancer que le coût global de production a pu excéder de plus de deux fois le minimum nécessaire. A ce surcoût, il faut ajouter le coût des épizooties et des crises : dans le bassin d'Arcachon, la moitié des exploitants a temporairement disparu consécutivement à la dernière crise. Une telle dynamique peut, comme dans la pêche, être inversée par des schémas d'aménagement et des mécanismes d'allocation des ressources naturelles. La recherche dispose d'outils permettant de démontrer l'intérêt de meilleures adéquations entre taux d'utilisation et productivité des écosystèmes naturels comme celui d'une réforme des mécanismes d'allocation, de transfert et d'accès des droits d'usage de ces écosystèmes. L'examen des figures J et K et la comparaison de l'amplitude des phénomènes en jeu montrent que tel est, comme pour la pêche, l'enjeu majeur des cultures marines aujourd'hui.

. Nouvelles filières aquacoles

Dans la production aquacole marine, les nouvelles filières représentent aujourd'hui 1300 tonnes (figure L). L'objectif de réduction du déficit a, dans le passé, servi d'argument majeur en faveur du développement de ces formes et largement déterminé le choix des espèces : saumons, crevettes, bar, dorade. Il a aussi détourné l'attention de l'émergence des problèmes d'aménagement et des opportunités considérables offertes par la régulation des pêches et des cultures marines en milieu ouvert. Même si les prévisions officielles les plus optimistes s'étaient révélées exactes, la salmoniculture marine nationale n'aurait pu

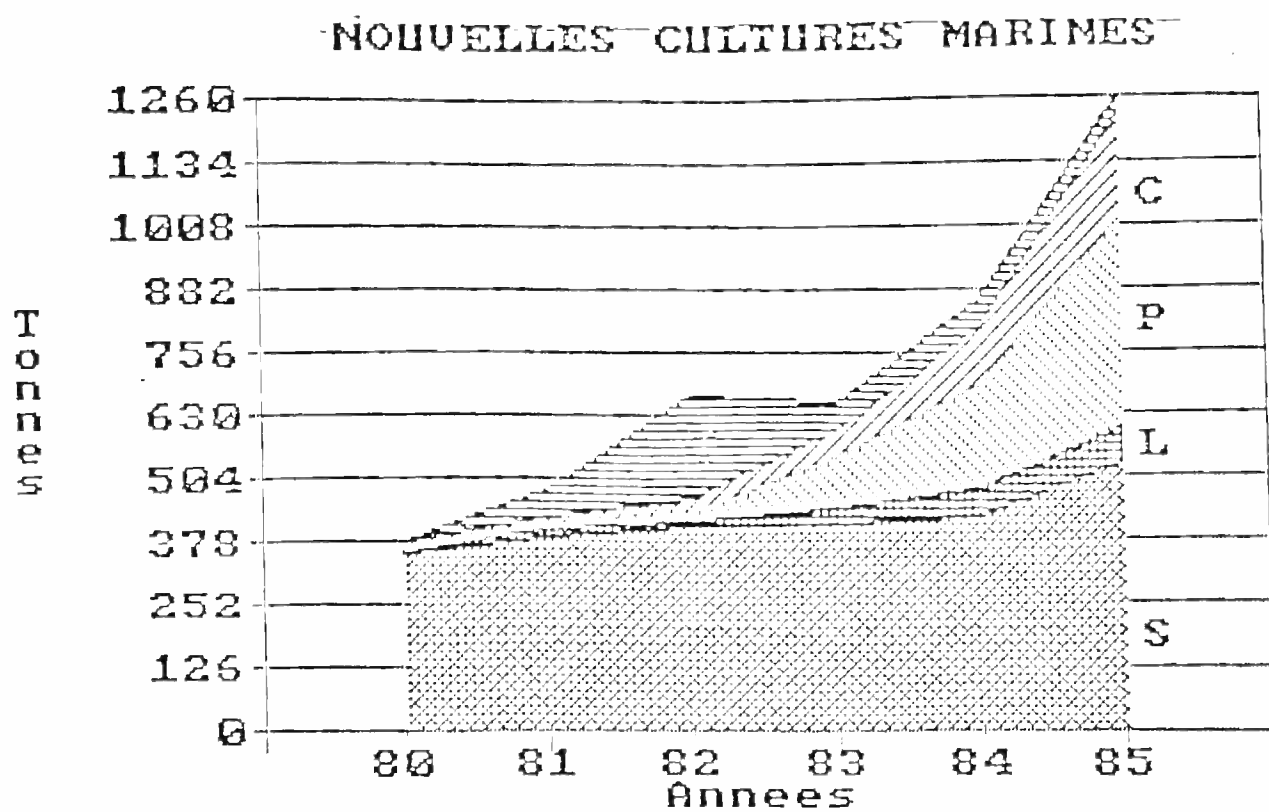


Figure I : Evolution de la production des nouvelles fermes d'aquaculture (T = tortue ; C = crustacés ; P = palourde ; L = loup, dorade, turbot) ; S = salmonidés).

satisfaire l'augmentation de la consommation apparente tandis que l'élevage des crevettes penaeides (métropole et DOM/TOM) n'aurait même pas ralenti significativement l'accroissement du déficit.

Le tableau 7 et la figure L montrent qu'aujourd'hui :

- seules les productions de palourde et, à un degré moindre, de crevette et de truite en eau de mer sont entrées dans une phase d'expansion soutenue et dépassent la centaine de tonnes,
- en outre, les élevages de bar atteignent actuellement la faisabilité technique et la rentabilité commerciale, enfin
- la domestication zootechnique n'a pas encore atteint un degré suffisant pour les autres espèces, bien que quelques unes n'en soient pas éloignées.

Ces incertitudes d'ordre zootechnique ajoutées à celles d'ordre écologique (climat), économique (compétition avec d'autres productions halieutiques et aquacoles, évolution de la demande, compétition pour les sites, etc.), sociologique (apparition d'une profession, de structures d'approvisionnement, des grossisseurs et de commercialisation, etc.), institutionnelles (accès au domaine public maritime) interdisent actuellement de faire des projections réalistes (Tableau 7). Seules les productions de palourde, et de *Macrobrachium* dans quelques DOM/TOM, ont maintenant suffisamment démarré pour que l'on puisse avancer des projections par extrapolation. En fait, de telles projections sont, pour le problème posé, sans objet : si l'on considère le volume du déficit (égal en valeur à la production nationale), la production actuelle de l'aquaculture nouvelle (1300 tonnes) est encore trop basse pour que cette dernière puisse contribuer de façon significative à sa réduction avant une, voire deux, décennies : avec un accroissement de 30 % par an, la production n'atteindrait que 18 000 tonnes en dix ans. Or compte tenu de la complexité des questions à résoudre, un tel taux est selon toute vraisemblance trop optimiste. L'accroissement annuel dépasse rarement 10 % dans les productions primaires vivantes ; des taux de 30 % ne se rencontrent qu'exceptionnellement en l'absence de contraintes majeures, ce qui n'est pas le cas des nouvelles filières aquacoles.

PRODUCTION AQUACOLE MARINE FRANÇAISE (1)

Tableau 7 :

	TONNAGE (2) (tonnes)	TENDANCE (3)	VALEUR (MF)	EMPLOIS DIRECTS
I - ACTIVITES ETABLIES				
- huîtres : <u>C.gigas</u> <u>O.edulis</u>	90 à 110.000 20.000 à 1.500	▲ ▲	1.000 210	20.000
- moules : <u>M.galloprovincialis</u> <u>M.edulis</u>	40 à 50.000	▲		
II - ACTIVITES EN EMERGENCE				
- palourde : <u>Ruditapes philippinarum</u>	300	▲	10	
- conchyliculture mer ouverte	1.000	▲		
- truite eau de mer : <u>Salmo gairdneri</u>	3 à 500	▲	12	
- saumons : <u>Ocorhynchus kisuth</u> , <u>Salmo salar</u>	40 à 60	▲	2	
- bar, daurade : <u>Dicentrachus labrax</u> , <u>Sparus</u> <u>auratus</u>	50 à 80 60	▲	4 6	qq. centaines
- chevette : <u>M.rosenbergii</u>				
- crevettes pénésides : <u>P.japonicus</u> <u>P.stylosotris</u> , <u>P.vannamci</u> , <u>P.monodon</u> <u>P.indicus</u>	80 200 à 40	▲	6 2 35	
- tortue : <u>Chelonia mydas</u>				
- huître perlière : <u>Pinctada margaritifera</u>				
III - ACTIVITES EXPERIMENTALES				
- algues : <u>Undaria pinnatifida</u>	qq. tonnes			
- coquille St Jacques : <u>Pecten maximus</u>	(naissain) < 10			
- turbot, sole : <u>Scophthalmus maximus</u> <u>Solea solea</u>				
TOTAL AQUACULTURE. (1983)	152.000		1.287	20.500

(1) hors anguille et esturgeon
 (2) Chiffres estimés avec fourchette de variation pour les dernières années
 (3) production constante ▲ en régression ▼ en progression

Ce constat ne signifie pas que l'aquaculture nouvelle ne puisse à moyen terme jouer un rôle significatif dans l'économie du secteur. La domestication de nouvelles espèces et le lancement d'élevages totalement nouveaux sont des entreprises hautement complexes, plus sur les plans biologiques, écologiques, économiques, sociologiques et institutionnels que la plupart des révolutions industrielles. Bien que bénéficiant d'atouts écologiques et professionnels assez rares, la salmoniculture norvégienne aura mis vingt cinq ans (1965-90) pour atteindre une production de 50.000 tonnes de saumon. Les perspectives de l'aquaculture doivent donc s'évaluer sur la moyenne et la longue périodes. Dans la majeure partie de cas de développement connus (Norvège, Ecosse), il s'écoule de dix à quinze années entre les premiers essais et l'émergence d'une première production significative (1 000 tonnes), le progrès s'accélégrant par la suite.

A l'échelle du temps où s'analyse la question du déficit de la balance commerciale, l'aquaculture nouvelle ne peut donc fournir de palliatif rapide. Plus que ses taux immédiats et ses limites absolues d'expansion, ce sont les viabilités zootechniques et économiques respectives des différentes filières et les conditions de leur progrès qu'il importe actuellement de quantifier. L'adoption de stratégies objectives de développement et de recherche en dépend ; c'est même là un facteur de progrès potentiel significatif, les pratiques volontaristes passées ayant été contreproductives. Ces évaluations de filières sont actuellement en cours à l'IFREMER : compte tenu des moyens disponibles, ce travail demandera plusieurs mois pour être achevé.

c) Valorisation des produits

Dans la situation actuelle où la demande excède considérablement l'offre, la valorisation d'une matière première insuffisante présente un intérêt stratégique triple :

- promouvoir l'utilisation d'espèces secondaires sous-utilisées (les pélagiques notamment) en substitution d'espèces nobles insuffisantes,
- accroître la création de richesse au niveau national, même à partir d'une matière première importée, et
- promouvoir la compétitivité de l'industrie nationale par le développement de techniques élaborées, les pays à main d'oeuvre bon marché devenant plus compétitifs pour les techniques traditionnelles relativement banales.

Trois voies paraissent particulièrement porteuses pour la réalisation de cette stratégie :

- la mise au point d'analogues de produits de haut de gamme (crustacés, coquille Saint Jacques) à partir d'espèces actuellement sous-utilisées (pélagiques si possible) ;
- l'extraction de molécules à haute valeur ajoutée pour des usages non alimentaires ;
- le développement de nouvelles biotechnologies, par exemple à partir d'algues macrophytes.

La première est actuellement de loin la plus avancée. Les protéines de poisson présentent des qualités émulsifiantes, gélifiantes, liantes, etc., particulièrement intéressantes non seulement pour la valorisation du poisson mais aussi dans d'autres applications alimentaires (charcuterie). La réussite du Japon en la matière (1 million de tonnes en 1985) ôte toute incertitude de nature technique à l'entreprise. L'engouement de la profession montre que le couplage recherche/production peut être bien réussi. La mise au point de nouveaux produits n'étant pas, au moins pour les premiers, aussi complexe que la domestication de nouvelles espèces et l'existence d'un secteur agroalimentaire national développé, permettent d'envisager, une fois la phase initiale de prédéveloppement passée, une expansion plus rapide que pour l'aquaculture. Ceci ne signifie pas nécessairement que ses perspectives ultimes soient supérieures.

IV - LES ACTIONS D'IFREMER CONCERNANT LE DEFICIT

Comme pour ce qui est de la promotion du secteur des pêches et des cultures marines, la réduction souhaitable du déficit de la balance commerciale incombe à tous les acteurs du secteur économique : profession, administration et recherche, chacun selon sa vocation propre.

Pour la recherche et l'IFREMER, elle se concrétise par une série de programmes que l'on peut regrouper en fonction de cinq axes stratégiques :

a) augmentation de la ressource disponible :

- développement de nouvelles filières aquacoles portant, d'une part, sur les modes contrôlés de façon à dépasser les limites imposées par la productivité naturelle des écosystèmes marins et, d'autre part, sur une extension géographique (par exemple mytiliculture en eaux profondes) ou une meilleure utilisation par la diversification des espèces (palourde, coquille Saint Jacques, algues) des écosystèmes aquacoles littoraux,
- identification et évaluation de nouvelles ressources halieutiques (stocks de bivalves de Manche ouest et de l'Atlantique)

b) aménagement des pêches et des cultures marines

- sur le plan bio-économique, par l'exploration, complexe, de la réponse de la ressource à l'intensité et aux modalités de son exploitation, suivie de l'analyse comparative des avantages économiques et sociaux des différents équilibres envisageables entre ressources biologiques, financières et humaines ainsi que des méthodes de régulation du couple ressources-flottes (quotas, licences, effets de subventions notamment) ;

- sur un plan plus économique, par l'étude des relations qui existent entre investissement, productivité et emploi dans les pêches et les cultures marines. Cette connaissance implique des travaux sur l'ensemble de la filière produits de la mer, de la capture à la transformation.

Vu le poids des pêches et de la conchyliculture (99,8 % de la production marine), la nouveauté et la complexité des questions posées par la pleine exploitation des ressources naturelles renouvelables et l'optimisation de leur exploitation, l'importance de l'enjeu (qui n'est pas seulement national, mais se pose aux niveaux communautaire et international) justifie amplement une concentration et un accroissement des efforts en ce sens.

c) amélioration des techniques de production

- recherche en technologie de la pêche et construction navale,
- recherche en technologie aquacole.

La priorité doit porter ici sur les secteurs où la technique est limitante (pêche des petits pélagiques, aquaculture nouvelle). Au delà, il s'agit d'accroître la productivité des entreprises et, si l'industrie suit, d'améliorer la part française dans les intrants.

d) valorisation de la matière première

La stratégie de cette filière a été analysée. Des perspectives très intéressantes sont actuellement explorées. Elles reposent sur la mise au point de procédés de fabrication à partir d'espèces peu demandées ou peu valorisées, d'analogues de produits chers et en partie importés (crustacés, coquille Saint Jacques, etc.).

Dans cette rubrique, il faut citer également l'identification et l'extraction de molécules à haute valeur : entrant dans les parfums, cosmétiques ou médicaments, elles échapperont néanmoins à la balance "produits de la mer".

e) exportation de services et de savoir-faire

Enfin, l'IFREMER est exportateur de techniques et de savoir-faire. L'Institut vend à l'étranger des techniques aquacoles, réalise des études et forme des spécialistes étrangers. Aucune de ces activités ne transparaît dans la balance des produits. Elles n'en constituent pas moins un pari sur l'avenir, notamment en ce qui concerne la formation de cadres qui, par la suite, seront des partenaires des professionnels français.

Au-delà de leur intérêt économique, elles contribuent au rayonnement national dans le monde.

V - CONCLUSIONS

En conclusion, lorsqu'on parle de déficit commercial, on se situe au niveau national, en référence aux grands équilibres macro-économiques, comme lorsqu'il est question de taux de croissance ou de taux d'inflation. Il s'agit là d'une question importante pour l'économie nationale mais nullement d'un indicateur de la santé du secteur d'activités. Lorsqu'on s'interroge sur le devenir du secteur des pêches et des cultures marines, les questions essentielles sont celles de la santé économique des entreprises et de la création de richesse dont finalement dépendent l'emploi et la survie des activités.

En réalité, le déficit de la balance des produits de la mer reflète essentiellement la conjugaison :

- du potentiel des ressources naturelles, halieutiques accessibles aux flottilles de pêche nationales et planctoniques (conchyliculture) dont la production ne peut être artificiellement accrue,

- des habitudes alimentaires et de la demande.
- de la nature des marchés d'exportation et des coûts comparatifs.

Or, la nôtre est caractéristique de celle des pays économiquement avancés. De ce point de vue, le déficit est autant l'indice de la bonne santé économique des consommateurs que de celui du secteur de production.

Commerce des produits de la mer et état de santé économique du secteur sont donc deux notions indépendantes. On peut ainsi rencontrer les divers cas de figure :

- un secteur florissant et un déficit important : Japon
- un solde bénéficiaire et un secteur qui connaît des difficultés : Canada, Mauritanie
- un déficit important et un secteur en difficulté : Grande-Bretagne, République Fédérale d'Allemagne
- un solde excédentaire et un secteur florissant : Norvège, Islande.

Ces exemples schématiques montrent que ce qui fait le solde positif ou négatif est bien la conjugaison du potentiel halieutique disponible et la nature - de pays économiquement avancé ou de pays pauvre - de sa demande intérieure.

Le poids de la demande sur le négoce international est encore illustré par le fait que le solde de la France est positif avec l'Espagne et l'Italie, pays où la demande pour des produits de haute qualité est supérieure et l'offre également bloquée par la productivité et l'accessibilité aux ressources halieutiques.

Par contre, l'état de ses pêcheries est largement indépendant des deux critères précédents. Encore que les pays dont l'économie repose largement sur la pêche se doivent d'avoir un secteur halieutique

performant : l'Islande dont les ressources proviennent à 80 % de la pêche ne peut se permettre de la subventionner ; la Norvège est, de façon moins caricaturale, dans la même situation.

Le déficit des produits de la mer est donc un indicateur imparfait de l'état des pêches nationales. D'autres indicateurs comme l'importance relative des aides, le taux de surcapacité, le dynamisme du secteur de la transformation et celui des produits transformés dans les exportations, l'exportation de services (consultants, etc.) fournissent des indications plus pertinentes de la vitalité du secteur.

Les pays qui disposent d'un secteur florissant de la pêche et des cultures marines ont tous apporté des solutions relativement efficaces aux problèmes complexes que pose l'exploitation des ressources renouvelables, notamment lorsque les limites de productivité naturelle de ces ressources sont atteintes ou dépassées. Ce sont aussi des pays (Japon, Norvège) dont l'ensemble du secteur combine flexibilité, pour répondre aux fortes variations (des stocks, effets du Nouveau Droit de la Mer) et bonne gestion publique et privée du secteur . On remarquera que ce sont souvent des pays où la pêche joue un rôle important dans l'économie nationale, ce qui peut expliquer la meilleure compréhension des problèmes et des solutions spécifiques qu'elle requiert.

A cet égard, la baisse depuis 1977 du taux de progression du déficit du commerce des produits de la mer et la faible croissance de la consommation française sont des indices positifs eu égard à la capacité d'exporter et l'évolution de la demande. Le secteur de la pêche fait preuve de dynamisme et l'ostréiculture couvre la consommation nationale. Par contre l'accroissement des exportations de produits frais et des importations de produits transformés sont le risques d'un affaiblissement global du secteur de la transformation.

Malgré son dynamisme apparent, la pêche maritime nationale a perdu, entre 1950 et 1983, les deux tiers de ses marins et la moitié de ses navires ; mais la puissance motrice totale a plus que doublé et la valeur débarquée par marin (en francs constants) a plus que triplé au cours de la même période.

La dynamique de la pêche maritime, en l'absence d'un aménagement approprié, peut se résumer ainsi : le maintien des rendements dans une exploitation intense des stocks se fait, une fois la pleine exploitation des ressources atteinte, au prix de :

- la disparition d'unités de pêche,
- une utilisation sans cesse accrue de progrès techniques à bord des unités restantes,
- une diminution régulière des emplois et
- une concentration accrue des activités sur les espèces nobles.

Dans tout autre secteur, cette dynamique à allure de restructuration pourrait paraître saine. Dans la pêche, elle ne l'est pas, car l'activité s'exerce sur des ressources renouvelables dont la production est naturellement limitée et où l'intensification de l'exploitation entraîne une décroissance des rendements biologiques que l'innovation technique peut masquer en termes de rentabilité économique mais ne peut en aucun cas compenser. La dynamique ainsi engagée risque d'être sans fin : elle conduit à toujours moins d'emplois et de bateaux, pour des investissements sans cesse accrus, des stocks de plus en plus réduits et plus variables, un suivi des ressources plus coûteux, des conflits plus durs et une législation de plus en plus difficile à appliquer. Le caractère socialement insupportable et économiquement critiquable de cette évolution entraîne un besoin de plus en plus pressant de soutien public.

Le poids relatif de la pêche et de la conchyliculture (99,8 % de la production nationale) et la vitesse de développement des nouvelles formes d'aquaculture montrent que ces dernières ne peuvent à court terme fournir une alternative suffisante à l'intérêt et à la nécessité d'aménager effectivement les pêches et les cultures marines. Les écarts entre les différents modes de production sont suffisamment larges pour que les conclusions majeures ne soient pas affectées par le manque d'analyses fines. Celles-ci ne pourront être réalisées que progressivement à mesure que sera améliorée la base statistique (statistiques conchyliques par exemple) et mobilisées les compétences (économie) indispensables à leur réalisation. L'examen du taux de

surexploitation des principales pêcheries (en volume et en valeur)⁽¹⁾, des surcharges de cheptel dans plusieurs bassins conchylicoles majeurs⁽²⁾ et du coût économique et social des épizooties de l'huître suggère que les pertes de richesse entraînées par les surcapacités et les aides pourraient bien être du même ordre ou supérieures au montant du déficit des produits de la mer.

Compte tenu des contraintes incontournables de la productivité des ressources sauvages et des difficultés que pose la domestication de nouvelles espèces, les pêches et les cultures marines bénéficieront essentiellement des progrès des recherches sur :

- l'évaluation des équilibres et méthodes d'optimisation des pêches et de la conchyliculture ainsi que sur l'environnement littoral pour en définir les normes de conservation et d'usage,
- la mise au point de nouveaux produits et procédés de traitement pour une plus grande valorisation de la matière première,
- le développement de formes plus contrôlées d'aquaculture.

Le déficit de la balance commerciale des produits de la mer est d'abord causé par :

- la richesse nationale et communautaire en ressource naturelle,
- la santé économique nationale et
- nos habitudes alimentaires.

Ces trois facteurs échappent largement aux possibilités d'action propres au secteur des pêches et des cultures marines. Toutefois, il est deux axes où Pouvoirs Publics et secteur professionnel peuvent combiner leurs

(1) dans la plupart des pêcheries au chalut communautaires et nationales, l'effort de pêche et donc le coût des captures dépassent largement, fréquemment de deux fois, parfois davantage, le minimum nécessaire pour capturer l'essentiel du potentiel annuel de production.

(2) la figure K montre que dans le bassin de Marennes-Oleron qui produit 40 % de la production nationale d'huître, la biomasse a atteint 2,5 fois celle suffisante pour assurer l'essentiel du maximum de production ; bien que non encore chiffrés, de tels phénomènes de surcharge sont subodorés dans d'autres bassins ainsi que pour la moule (Mont Saint-Michel).

efforts pour redresser la dégradation du déficit du commerce extérieur des produits de la mer et consolider progressivement l'état économique et l'emploi dans le secteur des pêches et des cultures marines. Il s'agit de :

- au niveau de la pêche et de la conchyliculture, la recherche active, à l'échelle communautaire aussi bien que nationale, d'accords sur l'allocation des ressources halieutiques ainsi que conchylicoles dans les bassins où cette activité est très développée, et d'une régulation des capacités de capture et des cheptels, la première conditionnant le progrès de la seconde ;
- au niveau de la transformation, la promotion de productions qui comportent une composante innovante réelle, valorisent les qualités diététiques ou gastronomiques des produits ou débouchent sur des produits nouveaux, industriels autant qu'alimentaires.

Le commerce extérieur du secteur des pêches et cultures marines est susceptible d'une étude plus approfondie qui porterait sur les coûts comparatifs, sur la part française dans les intrants du secteur et sur les systèmes réglementaires des pays concurrents. Une telle étude nécessiterait plusieurs mois et pourrait être engagée si la demande en était explicitement formulée.

Pour en savoir plus :

- Comité Central des Pêches Maritimes ; Rapports sur le commerce extérieur des produits de la pêche.
- B. GILLY et E. MEURIOT : Une vue d'ensemble des sous-branches appertisation et surgélation, IFREMER, 1985
- IFREMER : Plan à moyen terme (1986-1990)
- IFREMER : Valorisation des produits de la Mer, IFREMER, 1985
- IFREMER : Evolution et état du cheptel ostréicole dans le bassin de Marennes-Oléron - Intérêt d'une régulation - Laboratoire Ecosystèmes conchylicoles, Station de la Tremblade, juin 1986.
- D. L'HOSTIS : La balance commerciale des produits de la mer en France IFREMER, 1985
- E. MEURIOT : Tendances à long terme de la production des pêches maritimes en France, IFREMER, 1985
- J.P. TROADEC : Introduction à l'aménagement des pêcheries : intérêt et principales méthodes. FAO, Document technique sur les pêches n° 224, 1982.

ANNEXE 1

VALEUR DE LA PRODUCTION DANS LES PAYS DE LA CEE,

PAR ORDRE DECROISSANT (en millions de dollars)

1 - Espagne	1 243,7
2 - Italie	816,0
3 - France	764,9
4 - G.B.	408,2
5 - Danemark	321,3
6 - Pays-Bas	294,7
7 - Grèce	217,1
8 - Portugal	172,3
9 - R.F.A.	93,2
10 - Irlande	54,1
11 - Belgique	48,2
Pour mémoire :	
Japon	12 197,0
U.S.A.	2 326,2
Canada	762,9

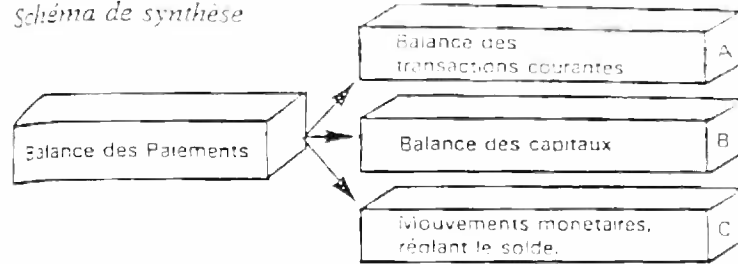
ANNEXE 2

COMMERCE EXTERIEUR DES PRODUITS DE LA MER DES PAYS DE LA CEE
 EN 1985 (à l'exclusion du Luxembourg)

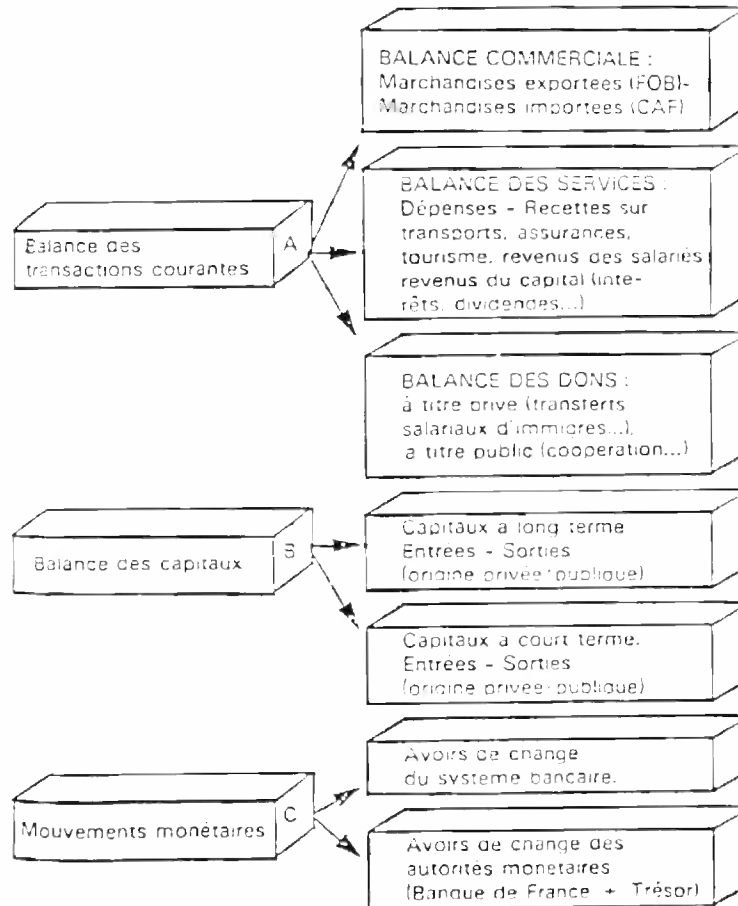
PAYS	PRODUCTIONS (tonnes)	EXPORTATIONS (tonnes)	IMPORTATIONS (tonnes)	SOLDE (tonnes)	SOLDE (X 1000 USD)
Belgique	44 300	30 592	127 489	- 96 897	- 216 712
Danemark	1 858 094	804 589	452 528	+ 352 061	+ 576 571
Espagne	1 097 596	230 726	323 555	- 92 829	- 57 057
France	724 153	181 480	485 307	- 303 827	- 699 300
Royaume-Uni	785 879	304 000	886 000	- 582 000	- 594 848
Grèce	109 733	10 634	42 338	- 31 704	- 39 477
Irlande	180 000	157 785	37 619	+ 117 166	+ 60 107
Italie	304 639	109 833	413 855	- 304 022	- 582 694
Portugal	254 577	64 764	146 275	- 81 511	- 94 081
Pays-Bas	479 435	508 138	510 955	- 2 817	+ 246 692
R.F.A.	229 000	322 000	1 042 000	- 720 000	- 531 488
TOTAL CEE (12)	6 067 406	2 721 541	4 467 921	- 1 746 380	- 1 932 287

ECHANGES INTERNATIONAUX

Schéma de synthèse



Chaque subdivision se décomposant ainsi :



Annexe 3 - B ELEMENTS DE LA BALANCE EXTERIEURE DE LA BRANCHE PECHE ET CULTURES MARINES.

- PRODUCTIONS
 - . PRODUITS FRAIS
 - . PRODUITS CONGELES
 - . CONSERVES
 - . SOUS-PRODUITS
 - . MOLECULES A HAUTE VALEUR (COSMETIQUES, PHARMACIE, ALGINATES...)

- NAVIRES ET USINES
 - . COQUES
 - . GREEMENTS
 - . MATERIEL ELECTRONIQUE
 - . MOTEURS
 - . APPAREUX
 - . MACHINES (FILETEUSES...)

- INTRANTS
 - . CARBURANT
 - . LUBRIFIANTS
 - . PIECES DETACHEES

- COMMERCIALISATION
 - . CONDITIONNEMENT
 - . STOCKAGE
 - . TRANSPORT

- SERVICES
 - . SAVOIRS-FAIRE
 - . CONSULTANCE
 -

- FLUX FINANCIERS
 - . RAPATRIEMENT DE BENEFICES (JOINT-VENTURES, IMPLANTATIONS A L'ETRANGER...)
 - . INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER
 - . ASSURANCES

Variations du rendement individuel des navires,
de la production totale et de la création de richesse
dans une pêcherie en fonction du taux d'exploitation.

Le taux d'exploitation, c'est-à-dire schématiquement le nombre et le tonnage des navires engagés dans une pêcherie et aussi le coût total d'exploitation, déterminent directement :

- la capture totale - en poids et en valeur
- les rendements - pondéral et économique - de chaque bateau et
- la création de richesse ou rente économique nette.

La figure 1 illustre la réponse d'un stock dans son abondance - qui détermine directement le rendement moyen des navires - et sa production lorsque l'exploitation s'intensifie. On observe simultanément une baisse continue du rendement tandis que la capture totale croît, d'abord rapidement, puis de plus en plus lentement, jusqu'à un maximum (maximum de prise équilibrée - MSY) au-delà duquel la prise totale baisse plus ou moins rapidement. Dans la mesure où le prix unitaire du poisson et les coûts de production ne varient pas significativement avec le taux d'exploitation, le chiffre d'affaire ou gain brut évolue comme la production totale : son maximum coïncide avec le point MSY. Par contre, le bénéfice net pour l'ensemble de la pêcherie, c'est-à-dire la création de richesse, sera maximum pour un effort de pêche nettement moindre (MEY).

Quoique l'on puisse envisager différents objectifs pour la mise en valeur et l'aménagement d'une pêcherie selon les critères économiques, sociaux, biologiques (conservation et stabilité du stock), politiques,..

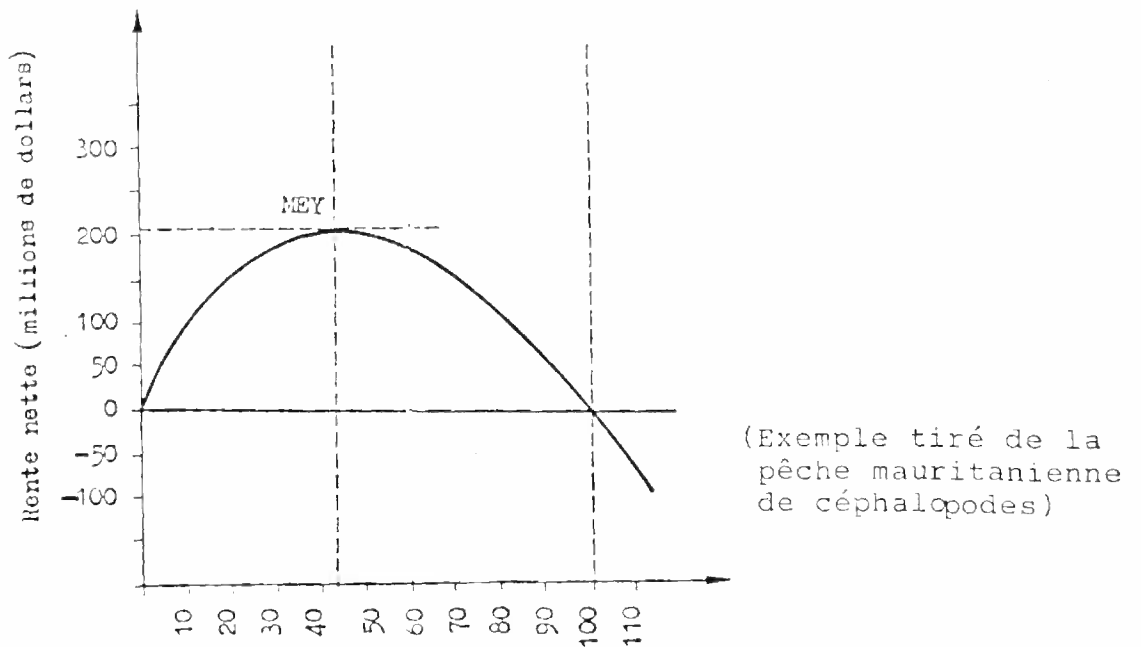
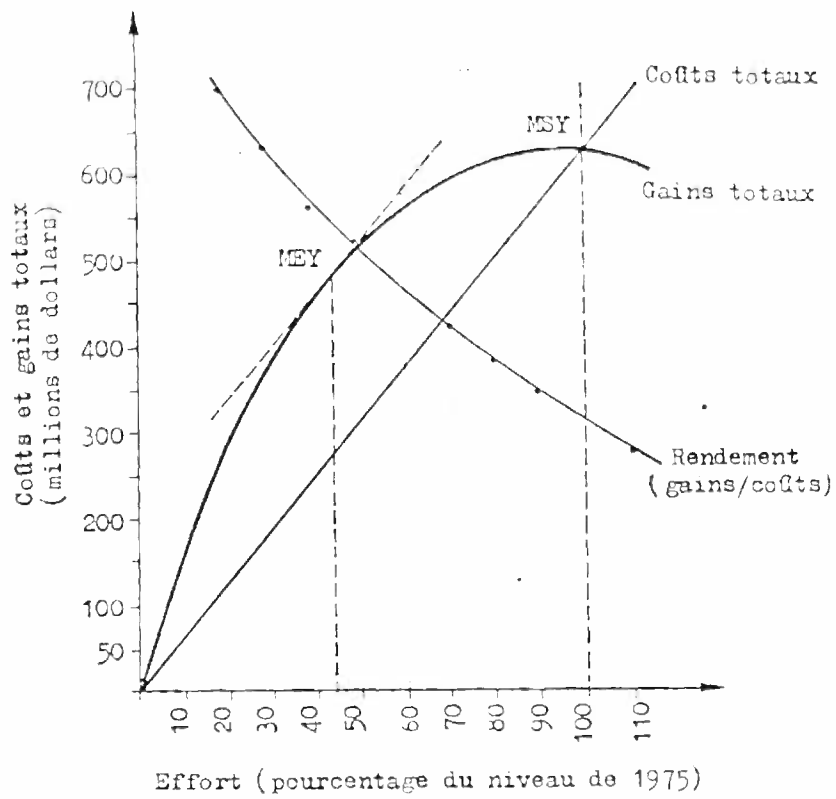


Figure 1 - Variations des gains totaux et de la plus-value, ou création de richesse, fonction de la taille de la flottille.

retenus, l'intérêt qu'il y a à stabiliser chaque pêcherie quelque part entre les points MEY et MSY est évident. Malheureusement, en l'absence d'une régulation explicite de l'accès à la ressource à l'instar de ce qui existe dans l'agriculture et l'industrie, aucune pêcherie ne se stabilise d'elle-même dans cette plage d'effort. Tant que les rendements économiques individuels sont positifs, c'est-à-dire tant que la pêcherie dégage une plus-value, elle attire de nouveaux pêcheurs et suscite un accroissement de l'activité de ceux qui sont déjà en place. Le niveau d'exploitation tend à se stabiliser théoriquement au point E où toute la création de richesse que la pêcherie est susceptible de produire est totalement dissipée. En réalité, sous l'effet de différents facteurs secondaires, les pêcheries se stabilisent le plus souvent au-delà de ce point d'équilibre comme le montrent le poids des aides dans la pêche et leur tendance à croître.

Il faut également noter que le point de rentabilité nulle peut se situer aussi bien à droite du maximum de capture équilibrée, pour des stocks de haute valeur marchande faciles à exploiter ou à gauche dans les cas inverses.

La seule façon d'éviter qu'une pêcherie n'atteigne son seuil de rentabilité nulle est d'introduire, en plus de la régulation des captures (quotas) qui ne peut que prévenir la surexploitation biologique du stock, un contrôle visant à réguler en même temps la capacité totale de capture. C'est une tâche complexe qui implique des décisions explicites sur l'allocation de la ressource et les conditions d'accès.

ANNEXE 5 - COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION DANS DIFFÉRENTS PAYS AU 1^{er} JANVIER 1984

Conserves de sardines

	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	PORTUGAL	MAROC
Coût horaire main-d'oeuvre	7,414	10,751	5,189	3,336	0,593
Coût moyen sardine rendue usine/kg	0,456	0,322	0,118	0,193	0,096
Emballage (moyenne)	0,118	0,122	0,089	0,074	0,089
Entretien	0,037	0,041	0,037	0,037	0,037
Sardine	0,091	0,064	0,029	0,042	0,019
Main-d'oeuvre	0,074	0,081	0,040	0,022	0,015
Emballage	0,118	0,122	0,089	0,074	0,089
Autres coûts	0,033	0,036	0,018	0,018	0,018
Dépenses générales (9,0 %)	0,032	0,031	0,019	0,018	0,016
Coût total	0,365	0,375	0,232	0,211	0,194
Différence en valeur absolue/production française	-	0,01	0,153	0,174	0,191
Différence relative	0	- 2,75 %	- 39,54 %	- 45,10 %	- 49,52 %

. Valeur en écu

Sources : C.E.E. - A.H.D.

REARROUITEMENTS

SARDINES	25 573 t	37 412 t
TROUS TROPICAL	7 925 t	
TROUS COCOTTE	49 419 t	
TROUS BLANC	3 224 t	
MAQUEREAUX	13 147 t	
SAURELIS	27 768 t	
ANCHOIS	3 021 t	
COQUILLE ST-JACQUES	11 712 t	
DIVERS		
TOTAL	192 031 t	

66 021 t
59,5 %

FABRICATION

CA 2,8 MILLIARDS FF	
150 USAINS BOULAOIC	
TRAITE INFILTRANTE	
5000 SALAIRES	
REGION SOMRRIERE :	
FINISIERE	
SARDINES	25 820 t
TROUS TROPICAL	25 500 t
TROUS BLANC	4 400 t
MAQUEREAUX	28 000 t
SAURELIS	2 000 t
ANCHOIS	2 200 t
COQUILLE ST-JACQUES	1 800 t
DIVERS	4 000 t
TOTAL	93 220 t

167 618 t
77,5 %

IMPORTATIONS MATIERES PREMIERES

ITALIE, MAROC, ESPAGNE	16 200 t
AFRIQUE DE L'OUEST, VENEZUELA	3 600 t
ESPAGNE, AFRIQUE DU SUD	3 600 t
ROYAUME UNI, JAPON	11 000 t
ITALIE	2 400 t
TOTAL	45 200 t

45 200 t
40,7 %

STOCK DEBUT D'ANNEE

EVOLUTION DES SECES	
79-80	+ 7,7 %
80-81	- 9,5 %
81-82	+ 1,1 %
82-83	+ 21,4 %
SARDINES	9 250 t
TROUS TROPICAL	14 731 t
TROUS BLANC	1 714 t
MAQUEREAUX	6 006 t
SAURELIS	1 782 t
ANCHOIS	43 t
DIVERS	1 166 t
TOTAL	55 282 t

57 237 t
2,7 %

Annexe 6

FILIERE CONSERVE 1983

CONSUMMATION FINALE

SARDINES	58 201 t	ORIGINE ITALIE (sans compter les distributions)
TROUS TROPICAL	57 162 t	
TROUS BLANC	3 981 t	CONSO. ALAB : 2K
MAQUEREAUX	26 406 t	OPERATIONS COLLECTIVES :
SAURELIS	3 907 t	50 % DU TOTAL
ANCHOIS	5 735 t	BUDGET ANNUEL CONSERVE : 4,5
DIVERS	32 091 t	MEMBRES : 45,96 FF/14000 (4 personnes)

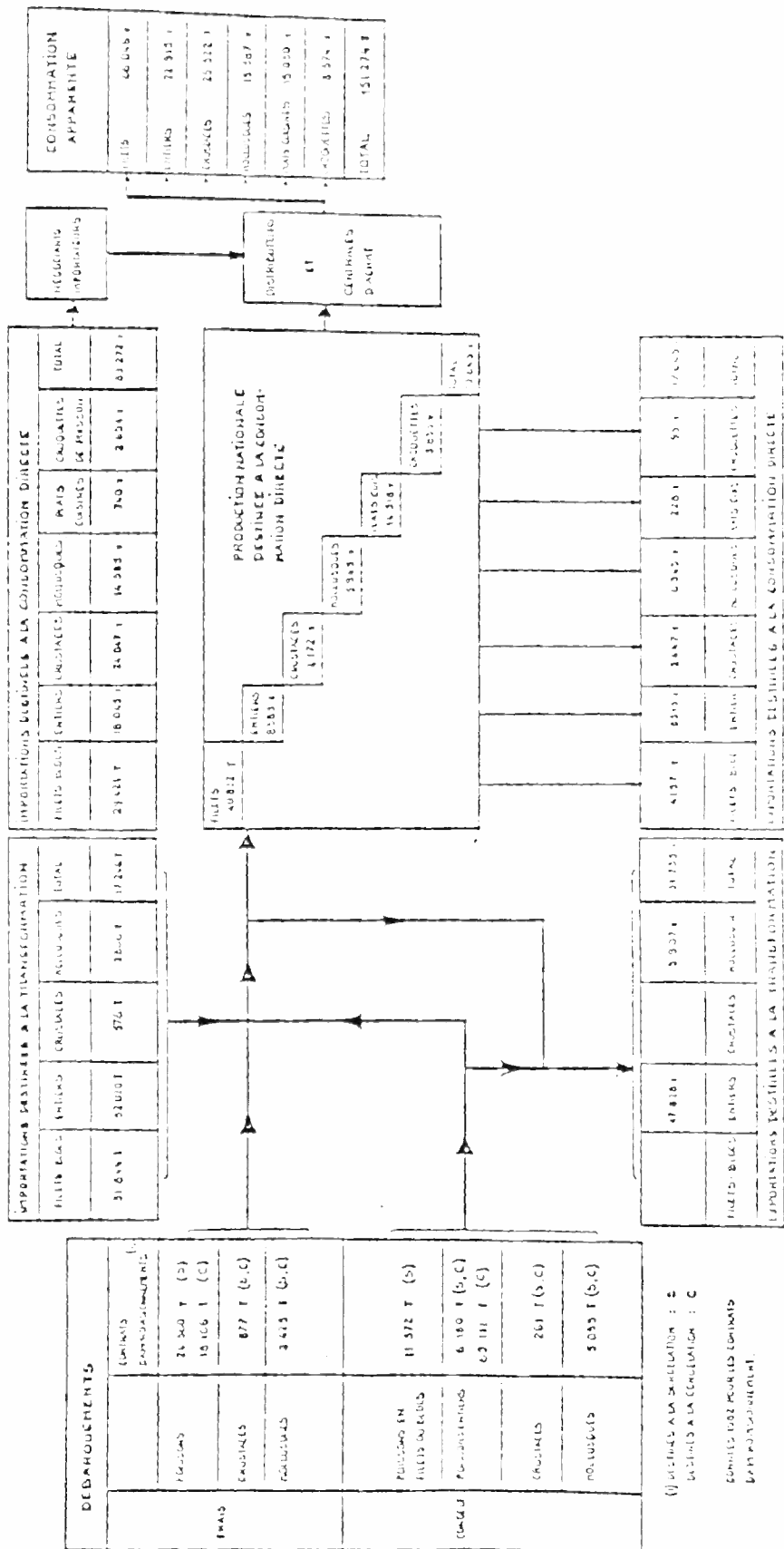
EXPORTATIONS

SARDINES	689 t	DOM TOM
TROUS TROPICAL	2 331 t	REA, UECL
TROUS BLANC	100 t	CEE
MAQUEREAUX	10 500 t	ITALIE, UECL
SAURELIS	103 t	GREECE, ROYAUME UNI
DIVERS	1 400 t	ITALIE

STOCK FIN D'ANNEE

SARDINES	40 000 t
TROUS TROPICAL	13 500 t
TROUS BLANC	2 250 t
MAQUEREAUX	8 150 t
SAURELIS	2 000 t
ANCHOIS	33 t
DIVERS	1 010 t

12 031 t
13,6 %



(-) DESTINES A LA DERIVATION : S
 (C) DESTINES A LA CONGELATION : C
 (S) DESTINES POUR MARCHES LOURDS
 (S,C) DESTINES POUR MARCHES LEGERS

Annexe 7 : SOUS-BRANCHE DE LA SURGELATION ET CONGELATION DES PRODUITS DE LA MER EN 1983 (CHIFFRES FIGUR)